



RAPPORT **PILIER III**

Informations qualitatives et quantitatives
Situation au 31/12/2024

Sommaire

INTRODUCTION

03

1. GESTION DES RISQUES

04

- I.1. Structure de la fonction Gestion des Risques et Modèle de pilotage
- I.2. Sources, Niveaux d'exposition et de Maîtrise des risques
- I.3. Tolérance et Appétence aux risques
- I.4. Dispositifs de Surveillance aux risques
- I.5. Tests de résistance (stress test)
- I.6. Plan de continuité des activités
- I.7. Descriptif des dispositifs de gestion des risques
- I.8. Dispositif global de contrôle Interne
- I.9. Dispositif de contrôle de conformité

05
05
06
06
08
08
10
14
15

2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

19

- 2.1. Structure organisationnelle
- 2.2. Structure de l'actionnariat
- 2.3. Principes et politiques de rémunération
- 2.4. Relation avec les parties liées
- 2.5. Droit d'alerte des fonctions de contrôle
- 2.6. Organisation de la gouvernance (cas des groupes)

20
24
24
25
25
25

3. STRATÉGIE & POLITIQUE COMMERCIALE

25

- 3.1. Grands axes de développement stratégiques
- 3.2. Orientations stratégiques & Objectifs commerciaux (Modèle d'affaires)

26
26

4. ANNEXES

29

Informations quantitatives

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

59

Introduction

Le présent document constitue le Rapport Pilier III et porte sur : (i) la gestion des risques, (ii) la gouvernance d'entreprise et (iii) la Stratégie de développement de Rawbank SA.

Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de Rawbank SA sont décrits dans le présent rapport.

Le rapport Pilier III relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II) par un ensemble de données et informations venant compléter la communication financière.

A ce titre, ce Document répond à l'Instruction n°55 de la Banque Centrale du Congo qui impose aux établissements assujettis de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.



01.

Gestion des risques

1. Gestion des risques

1.1. Structure de la fonction Gestion des Risques et Modèle de pilotage

La structure de gestion des risques au sein de Rawbank SA se fonde sur un modèle articulé autour de 3 (trois) lignes de défense (3 LoD - Lines of Defense) qui lui permet de se protéger contre les risques susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs.

La 1ère ligne de défense est composée de la Business Line et des fonctions de support, qui sont propriétaires des risques et les gèrent, conformément aux directives de gestion des risques établies. La 1ère ligne représente la gestion des risques et les contrôles traités par les collaborateurs opérationnels. Ces contrôles de 1er niveau sont essentiels, car ils sont directement liés à la livraison de produits ou services aux clients.

La 2ème ligne de défense est représentée par les fonctions Risque, Contrôle et Conformité. Elle permet d'avoir une assurance raisonnable que la 1ère ligne de défense maîtrise ses risques mais ce, sans porter la responsabilité primaire de la première ligne.

Les fonctions de contrôle et de risque soutiennent la mise en œuvre cohérente de la politique de risque à travers la Banque.

- a. La fonction Risque bénéficie d'un droit de veto pour s'assurer qu'elle est entendue.
- b. La fonction Conformité est une fonction indépendante qui a pour objectif d'empêcher, que la Banque encoure un risque de non-conformité ou subisse un dommage découlant du non-respect de la législation, de la réglementation ou des règles internes applicables.

La 3ème ligne de défense est représentée par l'Audit interne. En tant que contrôle de troisième niveau indépendant, l'Audit interne est responsable du contrôle de qualité des processus existants. L'Audit interne effectue des audits généraux basés sur le risque afin d'assurer l'efficacité du système interne de contrôle, de gestion des risques et vérifie l'existence des mesures, des politiques, des processus ainsi que leurs applications de manière efficace au sein de la Banque, de manière garantissant la continuité des activités.

Fonction « Risques »

La fonction « Risques » de la Banque est organisée au sein de la Direction des Risques, dirigée par un Chief Risk Officer (Directeur des Risques - Membre du Comité Exécutif -) dont les principales responsabilités sont notamment de :

1. Mettre en œuvre la politique de gestion des risques, telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration. Examiner périodiquement les dispositions de la politique et recommander au Conseil d'Administration les modifications ou améliorations appropriées, si nécessaire ;
2. Identifier les risques dans la Banque et évaluer leur impact ; Concevoir des stratégies proactives pour les contrôles et l'atténuation des risques ;
3. Défendre la cause de la gestion des risques et inculquer une culture de sensibilisation aux risques à l'ensemble de la Banque.
4. Concevoir des processus ayant des implications de risque, les faire approuver, aider à la mise en œuvre des processus et procéder à un examen périodique de l'efficacité de ces processus ;

1.2. Sources, Niveaux D'exposition et de Maîtrise des risques

La Banque accepte, en regard de sa mission et de son plan stratégique, de prendre certains risques afin de générer des bénéfices durables et prévisibles.

La Banque limite sa prise de risque sur les activités qui sont bien comprises et uniquement, lorsqu'elle dispose à la fois : (i) du savoir-faire, (ii) de l'infrastructure et (iii) des ressources adéquates afin d'évaluer et gérer efficacement les risques qui y sont associés.

Cependant, elle établit des limites pour s'assurer que les activités impliquant une prise de risques soient alignées sur sa stratégie et sa tolérance au risque.

La Banque procède régulièrement (tous les ans, a minima) à une évaluation des principaux types de risques auxquels elle est exposée afin de s'assurer que ceux-ci demeurent en adéquation avec son profil de risque.

Plus globalement, les principaux risques sont regroupés dans deux grandes catégories :

(i) Risques bancaires traditionnels

Cette catégorie regroupe l'ensemble des risques que la Banque considère comme étant irrévocablement liés à ses activités et relativement prévisibles. : (i) le risque de solvabilité ; (ii) le risque de crédit ; (iii) le risque de liquidité et (iv) les risques de marché.

(ii) Risques non bancaires

Cette catégorie regroupe une variété de risques, plus délicats à percevoir ou plus difficiles à anticiper, mais qui peuvent pourtant donner lieu à d'importantes pertes financières, autant ou voire plus, que les risques bancaires plus traditionnels.

On y retrouve principalement : (i) les risques opérationnels ; (ii) les risques liés aux technologies de l'information et à la cybersécurité ; (iii) le risque de non-conformité ; (iv) le risque d'image ou de réputation.

I.3. Tolérance et Appétence aux risques

La Banque décline son cadre et sa déclaration d'appétence au risque dans le document de politique appelé « Dispositif d'Appétence pour le risque ». Ce Document précise le profil de risque de la Banque ainsi que son modèle d'affaires et décline les principes essentiels qui sous-tendent la prise de risque au sein de Rawbank SA.

Le cadre d'appétence pour le risque (Risk Appetite Framework) est défini comme le niveau de risques que la Banque est prête à assumer, compte tenu de sa capacité globale à supporter des risques et au regard de ses objectifs stratégiques.

A ce titre, le cadre d'appétence pour le risque précise les niveaux souhaités et supportables de chaque type de risque, dans un contexte économique et réglementaire donnés, et en lien avec une stratégie de développement planifiée par la Banque sur un horizon de trois ans.

Le cadre d'appétence pour le risque est intégré au processus de planification des fonds propres de la Banque (ICAAP – Internal Capital Adequacy Assessment Process).

Il fait l'objet d'une revue tous les ans par la Direction des Risques, qui en recommande l'approbation au Comité exécutif. Il est ensuite revu par le Comité des Risques qui en soumet une version finale au Conseil d'Administration, pour validation.

Extrait de la Déclaration d'appétence pour le risque : « la Banque choisit d'adopter un profil de risque conservateur de manière à délivrer une rentabilité durable et stable en adéquation avec son modèle d'affaires et son appétit pour le risque. A ce titre, toutes les décisions sur la prise de risques sont guidées par une approche responsable et mesurée. »

I.4. Dispositifs de Surveillance aux risques

I.4.1. Procédures de surveillance ou de contrôle des risques

La Banque observe cinq (5) étapes clé dans son processus de gestion des risques, à savoir :

- Identification des risques ;
- Analyse des risques ;
- Evaluation des risques ;
- Traitement des risques ;
- Examen et surveillance des risques.

Le processus d'identification des risques est la pierre angulaire de la gestion des risques au sein de Rawbank SA. Ce processus permet d'identifier tous les risques qui sont matériels ou qui pourraient l'être. L'approche retenue est à la fois globale et holistique, et couvre toutes les catégories de risques et toutes les expositions de Rawbank SA.

Par ailleurs, le processus d'identification des risques repose sur deux (2) piliers afin d'assurer une vision complète et à jour de tous les risques importants auxquels la banque est exposée :

1/ La gouvernance de gestion des risques et les Comités clés tels que : le Comité Crédit ; le Comité Actif-Passif (ALCO) ; le Comité IT & cyber sécurité ; le Comité de gestion des risques (de l'exécutif) ; les Comités de pilotage (des nouveaux produits/services) ; etc. permettant de suivre l'évolution du profil de risque sur l'ensemble des types de risque (crédit, marché, opérationnel, etc.). En plus de la surveillance des risques bien identifiés, cette gouvernance peut également engendrer un débat entre les experts en risques et le senior management sur les risques émergents.

2/ Une série d'exercices visant à identifier les risques supplémentaires, tels que ceux découlant de l'évolution des conditions macroéconomiques, des marchés financiers, des contraintes réglementaires et des concurrents.

Ces exercices d'identification supplémentaires sont également organisés par types de risque, mais comprennent une certaine identification des effets de risque croisé (par exemple : risque de liquidité et risque opérationnel).

Au plus haut niveau de l'organisation, la gestion des risques chez Rawbank SA est placée sous la supervision du Conseil d'Administration via son Comité spécialisé – le Comité des Risques.

Ce Comité fournit au Conseil d'Administration des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans le domaine de la gestion des risques en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités en la matière. Ce Comité se réunit avant la tenue d'un Conseil d'Administration et fait systématiquement rapport des conclusions de ses travaux lors de chaque séance du Conseil d'Administration.

Le Comité des Risques est composé de trois Administrateurs Indépendants. Le Directeur des Risques participe de manière permanente aux réunions du Comité, en qualité de Secrétaire. Le Comité s'est réuni à quatre (4) reprises au cours de l'exercice 2024.

I.4.2. Mécanismes d'atténuation des risques

Les mesures d'atténuation des risques font partie intégrante de la phase « traitement des risques » dans le processus de gestion des risques une fois qu'ils ont été identifiés, examinés et évalués.

En traitant ses risques, Rawbank SA met en place des contrôles pour réduire la probabilité et l'impact de ces risques. Les approches de traitement des risques comprennent (1) l'évitement des risques, (2) le transfert des risques et (3) la réduction des risques.

1/ Évitement des risques : Dans cette approche, l'action ou la situation qui présente le risque est complètement évitée. Il s'agit principalement d'éviter tout type de risque qui s'écarte de la stratégie de Rawbank SA, notamment : les risques de non-conformité ou d'infraction à la réglementation ; ou toute activité/décision/choix qui implique que le risque associé est considéré (ou évalué) dans la catégorie de risques la plus élevée (selon l'échelle définie dans la cartographie des risques opérationnels).

Un tel niveau de risque, indépendamment de son rendement, n'intéresse pas le Conseil d'Administration.

2/ Transfert des risques : Dans cette technique, le risque est transféré à une tierce partie, via l'externalisation ou, plus généralement, la prise d'une assurance. Ce modèle concerne notamment les catégories de risques dont les conséquences financières peuvent être d'une importance significative pour la Banque (exemples : les risques liés à la cyber sécurité ; le risque sur le séjour ou le transport de fonds ; les risques sur la responsabilité civile des dirigeants). La Banque recourt également aux instruments de rehaussement de crédit, assurance-crédit ou garantie de portefeuille pour les segments de marché les plus risqués (notamment les PME).

3/ Réduction des risques : Cette approche (dite des Mitigants) consiste à mettre en place des contrôles, des mesures, des actions, pour réduire la probabilité et l'impact des risques.

I.4.3. Grandes expositions et gestion des limites

La Banque a défini des limites globales de risque, principalement afin de réduire son risque de concentration qui pourrait avoir un impact majeur sur ses résultats et/ou sur ses fonds propres. De telles limites sont définies et suivies à quatre niveaux :

concentration sur un même bénéficiaire économique, concentration sur un même secteur d'activité, concentration par segment clientèle et concentration sur les grandes expositions.

Outre l'application des limites réglementaires (en termes de solvabilité, liquidité, grands risques) prévues par la réglementation de la Banque Centrale du Congo (notamment en ses instructions 22, 14 et 16), Rawbank SA s'est dotée des limites complémentaires sur les risques (crédit, investissement, financiers, opérationnels) sur lesquels elle est exposée.

La Direction des Risques a la charge de fixer annuellement ces limites de manière à maîtriser les risques portés par la Banque, sous la responsabilité du Comité Exécutif. Ensuite, l'allocation des limites est soumise à l'accord du Comité des Risques qui les recommande pour validation par le Conseil d'administration de Rawbank SA.

Concernant le risque de crédit :

La Banque exerce une surveillance renforcée sur ses 20 plus importantes expositions nettes de crédit. Elle veille au maintien d'une bonne diversification sectorielle au sein de ce Top 20. En termes de limite, la Banque a établi que la somme des 20 plus grandes expositions nettes ne doit pas excéder trois fois le niveau de ses fonds propres prudentiels.

La concentration par secteur d'activité est appréciée par rapport au portefeuille brut de crédit alloué à chaque secteur d'activités. La Banque établit une limite maximale de 10% par secteur. Exceptionnellement, ce plafond est porté à 30% pour le secteur Minier et mesuré par rapport au risque net, après prise en compte des dépôts à terme nantis.

La concentration sur un même bénéficiaire économique, appréciée sur base de l'exposition nette de crédit, après prise en compte des dépôts à terme nantis, est plafonnée à 25% des fonds propres prudentiels, conformément à l'Instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo.

Concernant le risque de liquidité :

La Banque exerce une surveillance renforcée sur ses grands dépôts. Elle veille à maintenir une bonne diversification sectorielle au niveau du profil de ces Top déposants. En termes de limite, elle a établi que la somme des 20 plus grands dépôts ne doit pas dépasser 40% du total dépôts, ni excéder une fois (100%) le niveau global des encours bruts de crédit.

La concentration par secteur d'activité est appréciée par rapport au total des dépôts collectés auprès de chaque secteur d'activités. La limite est fixée à 20%. Exceptionnellement, cette limite est portée à 40% pour le secteur Minier. Par ailleurs, il n'existe pas de plafond sur les activités non sectorisées des Ménages.

La concentration dépôt auprès d'un même groupe économique (parties liées, liens d'affaires) est appréciée par rapport à l'ensemble des dépôts de la clientèle. La limite est fixée à 10%.

I.5. Tests de résistance (stress test)

La méthodologie des tests de résistance et de scénarii adoptée par la Banque est de se baser sur les projections financières établies sur la base du scénario central, à savoir le plan stratégique quinquennal, en mettant un accent sur les trois premières années.

Dans le cadre de l'ICAAP, le Conseil d'Administration examine périodiquement le document de planification de scénario qui constitue la base des hypothèses utilisées dans le test de résistance.

Les processus suivants ont été effectués :

- a. Évaluation appropriée des événements mondiaux et macroéconomiques, sociaux et politiques actuels qui peuvent donner apparition de chocs et élaboration de différents scénarios pour d'éventuels chocs futurs ;
- b. Établissement des scénarii de perspectives sectorielles et démonstration de leur impact sur les débiteurs, le plan de portefeuille et les limites de concentration.

Les tests de résistance et de scénarii se concentrent sur l'impact de diverses conditions sur les bénéfices et les exigences de capital de la Banque.

(i) Planification des Fonds Propres et Test de résistance

Les ratios de solvabilité et de levier font l'objet d'exercice de planification pluriannuelle dans le cadre du mécanisme ICAAP, de manière à anticiper : (i) les besoins futurs en capital et/ou (ii) des nécessaires ajustements dans le pilotage de l'actif (RWA). Tout ceci, selon deux conditions d'activité :

- **Normales** : Dans la continuité de la dynamique deux dernières années, à peu de choses près
- **Défavorables** : Elles intègrent dès lors une dimension de stress testing.

En règle générale, le stress testing est conduit selon les deux scénarios sous-jacents ci-après :

- **Ralentissement économique généralisé** : Plongeon du cours du cuivre ;
- **Perte opérationnelle majeure provoquant un choc sur les fonds propres** : ceci conduit à déterminer le corridor de solvabilité et définir des Plans de contingence ou de recapitalisation d'urgence, selon que le matelas de sécurité en capital est entamé ou non.

- **La construction et les tests de plausibilité des scénarios sont conjointement réalisés par** : le Département Stratégie, les Directions Risques, Finances et Performances & Réseau. De cette manière, les exercices de stress testing et de planification de capital conservent une réelle dimension multi facteurs.

(ii) Stress test de Crédit

Le risque de crédit est soumis à des exercices réguliers de stress testing pour mesurer le degré de résilience du portefeuille crédit face à la survenance d'événements défavorables (voire sévères) pouvant affecter la capacité des emprunteurs à rembourser leur crédit et dégrader (augmenter) le coût du risque.

En général, le stress testing crédit est conduit selon les deux hypothèses de base ci-après :

- Défaut d'un très grand emprunteur, sur lequel il y a absence totale de garantie (notoriété) ;
- Difficulté sectorielle spécifique, aggravée par des facteurs de concentration (effet domino).

(iii) Stress test de liquidité et Plan de Financement d'Urgence

La Banque intègre déjà dans ses outils internes de mesure du risque de liquidité une forte dimension de stress testing, avec selon le cas, des hypothèses très renforcées d'écoulement des grands dépôts, jusqu'à 70% en 30 jours (sur les grands dépôts).

Néanmoins, ce dispositif de veille permanente est renforcé par la réalisation des stress test de liquidité reposant essentiellement sur des scénarios sous-jacents (indirects) tel que : un risque opérationnel (fraude de grande ampleur, attaque cyber) entraînant une fuite massive de dépôts de la clientèle et une rupture de la confiance du marché.

Le Plan de financement d'urgence vient en dernier renfort du dispositif. Il est défini en fonction des impasses de liquidités éventuellement identifiées à l'issue des exercices de stress test de liquidité. Il convient de préciser que le plan de financement d'urgence prévoit au-moins deux scénarios de sauvetage et ceux-ci ne doivent pas être corrélés.

I.6. Plan de continuité des activités

La Banque s'est inscrite dans une démarche de mise en place d'un Système de Management de la Continuité d'activité en se basant sur la norme ISO 22301. Dans cette optique, elle a établi une organisation pour garantir la continuité et la reprise d'activité. Le système de gestion de la continuité d'activité contient notamment :

- Un bilan d'impact, qui permet d'identifier et d'évaluer l'impact d'un événement sur les activités et les services essentiels de la banque ;

- L'identification des éventuels sinistres auxquels sont exposés les activités de la banque et qui pourraient entraîner leur interruption ;
- Le développement et la documentation des stratégies de continuité d'activités en rapport avec l'ensemble des activités essentielles ;
- Le test, la revue et la mise à jour régulière de toutes les procédures relatives au plan de continuité d'activité.

La stratégie de continuité des activités est déclinée sous divers aspects et plan connexes qui s'exécuteront simultanément ou séparément suivant les scénarii ou sinistres constatés afin de limiter au minimum l'impact négatif sur les activités opérationnelles de la banque, et ainsi garantir une qualité de service à la clientèle conforme aux standards et à la hauteur des attentes de nos parties prenantes.

Le plan de continuité d'activité s'articule autour notamment de :

a. Plan de communication de crise : a pour objectif de rassurer les différentes parties prenantes et informer sur l'évolution de la situation et des mesures prises pour encadrer le sinistre.

b. Plan d'hébergement : oriente sur les disposition pratique pour la relocalisation du personnel sur les sites de repli prévus.

c. Plan d'évacuation : indique les modalités d'évacuation des immeubles et sites sinistrés. Il définit aussi les actions de sécurisation des actifs nécessaires à la poursuite des activités (documents et titres important)

d. Plan de continuité des opérations : reprend l'essentiel de la stratégie de continuité en décrivant les opérations et les entités retenues pour assurer l'offre de services à la clientèle.

e. Plan de reprise : organise le retour à la normale après la maîtrise totale du sinistre et le rétablissement de la viabilité des installations affectées.

I.6.1. Processus de gestion de crise

Au sein de la Banque, une cellule de gestion de crise est en place, pilotée au plus haut niveau par la Direction Générale. Les rôles et responsabilités de chaque membre de la cellule a été clairement défini et une communication leur est adressée lors de la préparation des exercices de crise ou en cas de mobilisation et déclenchement de la cellule de crise.

Le dispositif de gestion de crise est activé à partir du moment où un événement inattendu survient et avec des conséquences majeures sur le fonctionnement normal de la banque et impacte négativement la continuité de ses activités.

Le rôle de « Coordination » est assuré par le Président de la cellule. Il sert notamment à :

1/ Garantir le bon fonctionnement de la cellule et autoriser les prises de parole

2/ Evaluer la gravité de la situation et son impact sur le business

3/ Assurer l'arbitrage des décisions stratégiques, examiner la crise et ses enjeux

I.6.2. Plan de reprise des activités

La Banque conduit périodiquement et de façon régulière des tests de continuité (appelé test de bascule) afin de vérifier le dispositif de continuité. Un comité de continuité des activités est responsable de la mise en œuvre et la maintenance opérationnelle des plans et des tests.

La mise en place d'un plan de reprise facilite le retour à la norme à la suite d'une crise ou d'un événement perturbateur majeur. La stratégie de reprise est alignée sur la nature du sinistre. Elle peut être directe avec un retour à l'état initial dès l'annonce de la fin de la crise par le président de la cellule de crise, ou progressive avec un retour séquentiel basé sur le type d'activités déployées durant la période de crise.

Le processus de reprise d'activité s'articule autour des points suivants :

1. Objectif de reprise :

- a.** Définition des activités prioritaires à relancer
- b.** Définition du temps de reprise des activités
- c.** Choix techniques

2. Organisation et mobilisation des ressources :

- a.** Définition des activités, interlocuteurs, responsabilité et attributions
- b.** Présentation des besoins pour le démarrage de l'activité
- c.** Détermination du coût de reprise d'activité

3. Sauvegarde des informations critiques :

- a.** Mise en œuvre de la stratégie de sauvegarde et de restauration des données
- b.** Sauvegarde des dossiers clients
- c.** Sauvegarde des données d'exploitation
- d.** Informations et données traitées durant la crise

4. Redémarrage

- a.** Repeuplement du site primaire
- b.** Ordonnancement des tâches à relancer dans les nouvelles installations

I.7. Descriptif des dispositifs de gestion des risques

I.7.1. Gestion du risque de solvabilité et de non-adéquation des fonds propres

Le risque de solvabilité fait référence à l'incapacité de la Banque à respecter ses engagements à court, moyen et long terme. Le risque résulterait de la non-conformité aux exigences de fonds propres réglementaires fixées par la BCC.

Le non-respect des limites réglementaires en la matière pourrait entraîner des conséquences allant des amendes, à des restrictions sur les activités, jusqu'à la tutelle voire la liquidation forcée.

La Banque vise à maintenir un profil de solvabilité solide et cohérent avec sa stratégie et sa position d'Etablissement systémique en RD Congo. Elle mesure son risque de solvabilité au moyen de deux catégories d'indicateurs : (i) les ratios d'adéquation de fonds propres et (ii) le ratio de levier.

Dans les deux cas, la Banque calibre ses objectifs de pilotage de manière à s'assurer en permanence, une marge de sécurité suffisante par rapport aux exigences réglementaires minimales.

a. Ratios d'adéquation des Fonds Propres

Ces ratios sont au nombre de trois : (i) Ratio des fonds propres de base de catégorie 1 (en anglais : Common Equity Tier 1) ; (ii) Ratio des fonds propres de base (Tier 1) et (iii) Ratio de solvabilité. Ils sont tous les trois, exprimés en pourcentage des risques nets pondérés (Risk Weighted Assets).

Pour calculer l'adéquation de ses fonds propres, la Banque applique pleinement l'Instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo. Celle-ci institue la notion de « phasage », similaire à la réglementation internationale Bâle 3.

b. Ratio de levier

Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant des fonds propres de base de catégorie 1 « CET1 » (numérateur du ratio) et à encadrer la croissance du bilan (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe la Banque.

Mécanisme de suivi des risques sur l'adéquation des fonds propres :

- Production des indicateurs de suivi : Direction Financière
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité Exécutif, Comité ALM (ALCO)

Au 31 décembre de 2024, Rawbank affiche des ratios de solvabilité et de levier largement supérieurs aux limites BCC. Par ailleurs, ce niveau suffisant de capitalisation est confirmé par les exercices ICAAP effectués par la Banque.

I.7.2. Gestion du risque crédit

I.7.2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX ET CADRE DE GESTION DU RISQUE CRÉDIT

Rawbank SA a mis en place une Politique crédit, qui définit le cadre dans lequel s'exercent les activités de crédit de la Banque ; les règles et conditions d'octroi de crédit ; les rôles et responsabilités en matière d'autorisation, de suivi, de contrôle et de recouvrement des crédits.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'approbation de la stratégie de la Banque en matière de crédit et d'appétence pour le risque de crédit et s'appuie sur les avis et recommandations techniques du Comité des Risques. La stratégie est le reflet de la tolérance au risque de crédit et du niveau de rentabilité qu'elle attend obtenir du portefeuille de crédits.

I.7.2.2. POUVOIRS DE DÉCISION EN MATIÈRE DE CRÉDITS

La Banque a défini un schéma délégataire de compétence crédit qui implique que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée de la Direction et du Conseil d'Administration dans la prise de risque de crédit.

Pour les autres crédits, le schéma délégataire prévoit une gestion au niveau du Comité crédit.

a. Le Comité de Crédit du Conseil d'administration

Le Comité de Crédit du Conseil (CCC) représente l'instance supérieure en matière de décision de crédit dans la Banque. Il est issu de l'organe délibérant et exclusivement composé d'Administrateurs non exécutifs.

Il est seul habilité à approuver les crédits octroyés par la Banque au-delà d'un certain seuil ou de critères prédéfinis et procède à des délégations de pouvoir au profit des différents Comités.

b. Le Comité Crédit

Par délégation du Conseil d'Administration, le Comité Crédit et les bénéficiaires de délégations personnelles ont pour fonction de : (i) Examiner les propositions de crédit qui leur sont présentées, dans les limites de leur pouvoirs et prérogatives définis ; (ii) Décider l'octroi de crédit et (iii) Surveiller l'évolution de la qualité du portefeuille de crédit.

Le Comité de Crédit représente la Direction Générale en matière de décision de crédit. Il est nécessairement composé du Directeur Général (ou son Délégué), ayant qualité de Président du Comité, ainsi que des Principaux Responsables des filières : Commerciale, Crédit et Risques, ayant tous qualité de Membres.

Le Comité ne peut valablement se réunir que si au-moins la moitié de ses Membres sont présents. Les décisions sont prises selon le principe de collégialité.

Toutefois, en cas d'avis défavorable de la filière « Risques » sur un dossier de crédit, la décision d'arbitrage est soumise au Comité de crédit du Conseil.

Le Comité fonctionne sous le principe des délégations personnelles. Celui-ci implique que les Membres ne peuvent déléguer leur droit de vote, en cas d'absence.

c. Le Petit Comité Crédit

Le Petit Comité Crédit constitue un prolongement du Comité Crédit (Grands crédits), et traite les demandes de crédit inférieures à un certain seuil défini suivant la Note de sécurité y relative.

Ce Comité est présidé par un des Membres du Comité Crédit (Grands Crédits), et la filière Risques est nécessairement représentée avec droit de vote.

1.7.2.3. RESPONSABILITÉS DANS LE PROCESSUS CRÉDIT

Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque instaure une saine séparation entre :

1/ Les équipes commerciales (en contact avec le client) chargées de l'évaluation (des premières analyses sur les demandes des crédits, sur l'objet de la demande, le KYC, etc. qui déboucheront à l'émission d'un avis motivé) et du montage de la proposition de crédit ;

2/ Les Départements Gestion Crédits et Analyse des crédits, en charge des autres phases du processus, liées à l'analyse, à l'octroi et notification de crédit, et aux diligences de suivi.

1.7.2.4 PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA PRISE DE RISQUE DE CRÉDIT

La Banque privilégie une perspective de relation clientèle à moyen et long terme, en ciblant à la fois des clients avec lesquels elle a une relation établie de confiance et des prospects présentant un potentiel de développement d'affaires rentable.

Partant du principe que tout crédit doit pouvoir être intégralement remboursé aux conditions bien définies, la Banque fonde sa décision de crédit, en premier lieu, sur base de la solvabilité (capacité de remboursement) de la contrepartie. Celle-ci prime sur la valeur des garanties ou la réputation de l'emprunteur.

Lorsqu'elle assume le risque de crédit, la Banque accepte la prise de sûretés principalement comme moyen de réduire le risque de perte en cas de défaut d'une contrepartie (Loss Given Default) mais en aucun cas, comme déterminant à la décision de crédit.

Pour toute décision de crédit, la Banque cherche à disposer d'une vision précise sur la situation économique et personnelle de sa contrepartie, à comprendre l'arrière-plan de son projet ou de son organisation, la nature et les motifs de l'opération envisagée, de même que les relations entre les parties impliquées.

1.7.2.5 CLASSIFICATION ET PROVISIONNEMENT DES CRÉDITS

Dans la classification et provisionnement des crédits, la Banque applique à minima les règles prévues dans l'Instruction 16, modification 3 de la BCC. Chaque exposition de crédit est soigneusement classifiée et provisionnée subséquentement, selon le principe de la contagion.

La Banque applique la classification et le provisionnement des crédits selon l'Instruction no 16 de la Banque Centrale du Congo qui préconise de provisionner également les crédits sains y compris les nouvelles productions, même en l'absence de toute incertitude liée au remboursement.

Par ailleurs, la Banque calcule également son cout du risque conformément à la norme IFRS 9, selon l'approche de la perte attendue ($PD \times EAD \times LGD$) Σ Paramètres économiques.

La classification et le provisionnement des crédits sont effectués tous les mois, à intervalles réguliers par la Direction des Risques, en toute indépendance vis-à-vis du Comité de crédit et du Comité exécutif, lesquels sont néanmoins tenus informés.

1.7.2.6. PLAFOND DE CRÉDIT

La Banque a défini un plafond de crédit qui concourt à limiter et encadrer sa prise de risque en matière de crédit de trésorerie. Ce plafond est calculé sur base de la moyenne des dépôts observés sur 36 mois, en fonction de la taille (tranche) respective de ceux-ci.

Le plafond de crédit ainsi déterminé est valable un an, mais il peut être redéfini à tout moment par le Conseil d'Administration.

Mécanisme de suivi des risques crédit :

- Production des indicateurs de suivi : Département Risques Crédit
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité Crédit

Au 31 décembre de 2024, Rawbank est en conformité avec tous les ratios prudentiels relatifs au risque crédit, notamment : le ratio des crédits aux apparentés (17,8% contre une limite BCC de 20% des fonds réglementaires) et le ratio de division des risques (22,4% contre une limite BCC de 25% des fonds propres réglementaires).

1.7.3. Gestion des risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant la possibilité des pertes résultantes de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes et des systèmes ou d'événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique, mais elle exclut le risque stratégique et de réputation.

Le risque juridique s'entend du risque de tout litige avec une contrepartie, résultant d'une imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à la Banque au titre de ses opérations.

La gestion des risques opérationnels est organisée autour de quatre axes : (i) Revue des Risques ; (ii) Reporting des Risques Opérationnels ; (iii) Dispositifs de contrôle et Base de données des incidents ; (iv) Assurances et Dispositifs de Sécurité

- **Ex-ante :**

- Elaboration de la Politique de gestion des risques opérationnels (soumise pour validation du Conseil d'Administration) ;
- Cartographies des risques de la banque (incluant les risques informatiques et ceux de non-conformité) validées par le Conseil d'Administration ;
- Participation aux Comité de Pilotage des projets ;
- Tableau de bord des indicateurs clés de risque ;
- Auto-évaluation des risques (RCSA) et sensibilisation des entités ;
- Approche par les risques intégrée dans la mise en place des procédures ainsi que le développement des produits ;
- Fiches de contrôle matérialisant les contrôles de niveau 1.

- **Ex-post :**

- Consolidation de la base de données des incidents et suivi des pertes opérationnelles permettant l'analyse prédictive des zones de risques ;
- Analyse des rapports des autres entités de contrôle et renforcement du dispositif de contrôle interne

Mécanisme de suivi des risques opérationnels :

- Production des indicateurs de suivi : Département Risques Opérationnels
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité Gestion des Risques

Au 31 décembre de 2024, Rawbank affiche d'excellents indicateurs en termes de gestion des risques opérationnels, notamment un ratio « Pertes opérationnelles / Produit net bancaire » à 0,36% contre 1,51% en moyenne sur les trois années précédentes.

Rapporté aux fonds propres, ce ratio de performance dans la gestion des risques opérationnel est de 0,43% à la clôture de 2024, contre 2,12% en moyenne sur les trois dernières années.

1.7.4. Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant l'éventualité de ne pas être en mesure d'honorer certains de ses engagements de paiement qui arriveraient à échéance. Afin de respecter ses obligations de paiement à tout moment, les demandes de sortie de flux de trésorerie à court terme de la banque devraient être satisfaites par le stock des avoirs en caisse, les emprunts de trésorerie et la conversion des actifs liquides.

La Banque mesure son risque de liquidité au moyen d'une analyse des écarts, d'indicateurs de concentration des sources de financement et de ratios de liquidité. Ce risque est également géré par le biais d'un plan de financement d'urgence permettant de faire face à des situations de crise.

La Banque fonde sa stratégie en matière de liquidités sur : (i) la stabilité et la diversification de la base de financement ainsi que sur (ii) la disponibilité et le caractère suffisant des liquidités [cash et actifs liquides de haute qualité] de manière à conserver la confiance de ses déposants.

La Banque s'astreint à conserver un ratio moyen d'actifs liquides de haute qualité rapporté à son total actif. De plus, la Banque

s'applique à maîtriser le risque de transformation au bilan en veillant à ce qu'au moins 10% des crédits sains soient recyclables à 30 jours.

Mécanisme de suivi des risques de liquidité :

- Production des indicateurs de suivi : Direction des Finances
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité ALM (ALCO)

Au 31 décembre de 2024, Rawbank affiche d'excellents indicateurs en termes de liquidité, soutenus par un niveau de dépôts clientèle qui a dépassé les 4 milliards USD sur plusieurs mois consécutifs (soit, plus de 30% de parts de marché). Parmi les ratios de liquidité, on notera :

- LCR BCC (limite réglementaire >100%) : 143,2%
- Loan to deposit ratio (Limite interne <60%) : 42,7%
- Crédits résiduels >1 an ÷ Dépôts à vue (limite interne <20%) : 11%

1.7.5. Gestion du risque de marché

Le risque de marché se réfère aux pertes pouvant découler de l'exposition de la banque au risque de change résultant d'une variation défavorable du cours de change ou au risque de taux résultant d'une variation défavorable du taux d'intérêt.

Les principaux risques de marché auxquels la Banque est exposée sont :

- (i) le risque de taux d'intérêt ;
- (ii) le risque de change.

(i) Le Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme étant l'éventualité d'un impact négatif sur le résultat net de la Banque qui découlerait des changements du niveau de taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

La Banque gère son risque de taux d'intérêt à l'aide de deux outils : méthode des gains et la sensibilité de la marge nette d'intérêt.

• Méthode des gains (Repricing gap)

Il s'agit de l'approche dite traditionnelle de l'évaluation du risque de taux d'intérêt. Elle fait référence à l'inadéquation des écarts entre les actifs et les passifs sensibles aux taux, et regroupés dans des intervalles de temps et de ce fait, exposés à des révisions de conditions.

Ces écarts expriment la proportion des actifs ou des passifs qu'il faudra tarifier (à l'actif) ou refinancer (au passif) à des nouvelles conditions de taux, lesquelles pourront être avantageuses ou non. Comme principale mesure de suivi, la Banque surveille le ratio entre ses actifs sensibles au risque de taux et son total actif.

• Sensibilité de la Marge nette d'intérêt (MNI)

La Banque a l'avantage de présenter une composition (mix) du Produit Net Bancaire (PNB) assez équilibrée. Ce qui réduit d'autant plus la sensibilité de ses revenus à tout mouvement défavorable sur les taux d'intérêt.

La Banque détermine la sensibilité de sa MNI sur un horizon de 12 mois avec l'hypothèse des encours figés (vision statique) et un mouvement uniforme sur les taux d'intérêt de 200 bps.

La Banque suit comme indicateur, le ratio relatif à la perte potentielle de revenus d'intérêt net (suivant la sensibilité de la MNI à une variation des taux de 2%), divisé par le total des revenus d'intérêt annuel. Rapporté au Produit Net bancaire, ce ratio ne doit pas dépasser une certaine limite interne.

(ii) Le Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque de perte sur le Bilan et le résultat découlant de la variation défavorable des cours de change. Ce risque est mesuré par la position de change qui est le solde net des avoirs dans une devise déterminée.

La Banque surveille ce risque principalement au niveau de la devise dominante de son bilan, le dollar américain. Les autres devises étant marginalement utilisées.

Elle fixe des limites par devises ou consolidées, rapportées par rapport aux fonds propres prudentiels. Même si la réglementation en vigueur autorise des seuils en valeur absolue, la Banque a choisi de définir des limites différenciées selon qu'il s'agit d'une position courte ou d'une position longue.

Mécanisme de suivi des risques de marché :

- Production des indicateurs de suivi : Direction Financière et Direction de Trésorerie
- Responsabilité du suivi et contrôle : Direction des Risques
- Fréquence de reporting : Mensuelle
- Destinataires Principaux : Comité exécutif, Comité ALM (ALCO)

I.8. Dispositif global de contrôle Interne

La Charte du Contrôle Interne définit les acteurs du contrôle interne.

I.8.1. Contrôle Interne de niveau I

La Banque a mis en place un dispositif de contrôle interne adéquat adapté à la nature et au volume de ses activités, à sa taille, à son implantation et aux risques de différentes natures auxquels elle est exposée.

Le contrôle de premier niveau est effectué par les Préposés opérationnels eux-mêmes ainsi que par les Responsables d'Entités Opérationnelles. Les dispositifs de contrôle de premier niveau suivants ont été mis en place par la banque :

- La Couverture de l'ensemble des activités par une procédure ;
- Outils de comptabilisation des opérations et du traitement de l'information (Amplitude, Select System, etc.)

Ce contrôle s'étend aux contrôles effectués au sein des entités par les hiérarchies au moyen des fiches de contrôle (autocontrôles).

Le Contrôle sur base des fiches de contrôle est effectué :

- Dans les Guichets/Caisses Avancés par les Superviseurs ;
- Dans les Agences par les Responsables Administratifs, les Gérants d'Agences ;
- Dans les Départements et Services du Siège par les Chefs de Services, les Responsables des Départements.

I.8.2 Contrôle Interne de niveau 2

La Banque a mis en place des Directions dédiées à la gestion des risques et des systèmes d'analyse, de mesure, de surveillance et de maîtrise de l'ensemble des risques de différentes natures auxquelles les exposent ses activités.

La Banque dispose dans sa structure organisationnelle, de 3 entités qui assument le rôle de contrôle de 2^{ème} niveau. Ces entités sont :

a. Direction Contrôle Permanent

Cette fonction demeure indépendante et autonome tant administrativement que fonctionnellement des autres fonctions de contrôle de deuxième niveau, telles la filière Risques et la Conformité.

Sa mission principale, en conformité à l'Instruction n°17 et à la Charte de Contrôle Interne de la Banque, est de donner une assurance raisonnable au Management, aux moyens de contrôles divers, ponctuels, à termes prévus, distanciels opérationnels que le contrôle permanent premier niveau est effectif, efficient et à même de minorer les risques pour lesquels ils ont été conçus.

b. Direction de Conformité

Sa mission principale, en conformité à l'Instruction n°17 et à la Charte Conformité de la Banque, se définit autour de la gestion du risque de non-conformité conçu lui-même comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui découlerait de l'inobservance par la Banque, ses dirigeants ou son personnel, des dispositions légales, réglementaires ou professionnelles applicables à son activité. Cette exigence de conformité s'étend également aux décisions des organes exécutifs et délibérant.

Le Directeur de la Conformité est la personne en charge de la mise en œuvre de la politique ainsi que le programme de Conformité arrêtés par la Direction et approuvés par l'organe délibérant. Il rend compte au Conseil d'Administration pour toutes les questions intéressant la Conformité au sein de la Banque.

Il jouit d'un lien fonctionnel renforcé à l'organe délibérant à travers le Comité d'éthique et Conformité, et hiérarchiquement au Directeur Général.

c. Direction des Risques

Elle est responsable de la surveillance : (i) risques de crédit ; (ii) analyses crédits Entreprises ; (iii) risques opérationnels ; (iv) risques de contrepartie (correspondants) ; (v) risques de liquidité, de marché et ALM ; (vi) risques informatiques ; (vii) sécurité banque et (viii) recouvrement amiable et judiciaire[1]. Elle a pour missions notamment :

- L'Élaboration, pour soumission à l'organe exécutif, de la politique de gestion des risques reposant sur des procédures prudentes qui permettent de détecter, d'analyser, de mesurer, de surveiller, d'atténuer et de maîtriser les risques, en vue de son approbation par l'organe délibérant ;
- Coordonner et surveiller globalement l'exécution de la politique d'appétence aux risques définie par le Conseil d'Administration en fonction de la tolérance aux risques
- Procéder à un réexamen régulier des systèmes de mesure des risques, des modalités de détermination des limites et de leur configuration afin d'en vérifier la pertinence au regard notamment de l'évolution de l'activité, de l'environnement des marchés et des techniques d'analyse et de son profil des risques.

I.8.3. Contrôle Interne de niveau 3

Le Contrôle périodique de niveau 3 est exercé par la fonction d'Audit Interne qui est rattaché fonctionnellement au Comité d'Audit, composé exclusivement de 3 administrateurs non exécutifs, et hiérarchiquement à la Direction Générale. Son périmètre d'intervention inclut le Contrôle Permanent de niveau 1 et 2, c'est-à-dire les fonctions opérationnelles et de contrôle.

La fonction d'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise de ses activités, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur, en se fondant sur une approche par les risques. La fonction d'Audit Interne aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

La fonction d'Audit Interne dispose d'auditeurs des systèmes d'informations. La fonction d'Audit Interne compte des auditeurs certifiés (e.g. Certified Information Systems Auditor, Certified Anti-Money laundering Specialist, Certified Fraud Examiner). Un plan de formation individuel est établi pour chaque auditeur.

La Charte d'Audit Interne consacre l'existence de la fonction de l'Audit Interne. Elle est revue régulièrement par le Comité d'Audit. Après validation par le Comité d'Audit, elle est approuvée par le Conseil d'Administration. La dernière version révisée est entrée en vigueur le 14/07/2023.

Conformément au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'Audit Interne, une évaluation externe de la fonction de l'Audit Interne doit être effectuée régulièrement, au minimum tous les 5 ans. Une évaluation a été réalisée en 2023 par un expert qualifié et indépendant.

I.9. Dispositif de contrôle de conformité

Depuis la création de la Rawbank SA en 2002, la fonction de la conformité a toujours existé. Cette fonction a beaucoup évolué et s'est structurée au regard des exigences de plus en plus accrues de la Banque Centrale du Congo (BCC). A cet effet, les enjeux relatifs à la montée de ces exigences de conformité occupent une place incontournable dans la stratégie opérationnelle de la Rawbank SA.

Consciente de ces enjeux ; la Rawbank SA s'est donné pour défis de placer la responsabilité de la prévention du risque de non-conformité à tous les niveaux de fonctions au sein de la banque. Car, dans un environnement réglementaire en constante évolution, il est impératif d'exprimer de façon claire et simple ces transformations à ceux qu'elles concernent en interne.

Par conséquent, la Direction de la Conformité de la Banque veille constamment au respect strict des règles et des normes propres à l'activité bancaire en plaçant la confiance des clients et le respect du cadre légal et réglementaire comme fer de lance de son action.

La Direction de la Conformité de la Banque articule ainsi ses actions autour de sept (7) piliers ci-après :

- Le respect de la réglementation ;
- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive ;
- L'identification et la connaissance approfondie de clients (Know Your Customer) ;
- Le respect de sanctions financières ciblées et des embargos ;
- L'observance de standards les plus élevés en matière d'éthique et d'intégrité ;
- L'intégration de principe de développement durable et de bonne gouvernance ;
- La protection des données personnelles de nos clients.

Par ailleurs, il convient de noter qu'à ce jour, les questions de Conformité sont traitées et gérées à quatre niveaux d'échelons au sein de la banque.

• Au niveau du Conseil d'Administration, à travers son Comité d'Éthique et de Conformité :

Le Comité d'Éthique et de Conformité est l'organe spécialisé du Conseil d'Administration en charge de la supervision de la fonction Conformité. Ce comité s'assure également de l'adéquation de l'organisation interne et des moyens (techniques, humains et financiers) mis à disposition pour être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il s'agit d'une intervention de niveau stratégique.

Ses recommandations sont destinées à assurer la bonne marche des activités liées à la Conformité au sein de la banque. Les thématiques couvertes par les travaux du Comité d'Éthique et de Conformité intègrent également les questions d'éthique, de déontologie et, depuis peu, d'ESG (Environnement Social et Gouvernance).

• Au niveau de la Direction générale, par l'intermédiaire de son Comité Conformité :

Présidé par le Directeur Général, le Comité de Conformité est le cadre qui permet au management de la Banque de suivre la mise en œuvre, par les directions opérationnelles, des principes et règles de Conformité mis en place par la Banque. Il se réunit mensuellement et en tant que de besoin.

Le Comité Conformité se réunit mensuellement ou toutes les fois que les besoins l'exigent pour traiter des questions intéressant la Conformité au sein de la Banque.

• Au niveau de la Direction de la Conformité :

Chargée, en amont, de la prévention et de la gestion du risque et, en aval, de la surveillance de ce risque, la Direction de la Conformité constitue le bras armé de la Banque en matière de Conformité. Il est chargé entre autres de mettre en place et de piloter le dispositif du Conformité ainsi que de s'assurer de la bonne application de la Politique de Conformité de la Banque.

Pour garantir son indépendance dans l'exécution de ses missions, le Directeur de la Conformité n'est impliqué dans aucune activité opérationnelle et rend compte directement au Conseil d'Administration par le truchement de son Comité d'Ethique et de Conformité, auquel il est rattaché fonctionnellement. Dans la même optique, il jouit d'un droit d'accès et d'alerte direct auprès du Président du Conseil d'Administration. Son statut et ses prérogatives sont fixés par la Charte de Conformité.

La direction de la Conformité compte à ce jour vingt-cinq (25) collaborateurs répartis entre le siège et les régions. Les antennes régionales de la direction de la Conformité ont pour missions entre autres de mettre en œuvre les contrôles de proximités définis par la direction de la Conformité, fournir le support adapté aux agences en tenant compte de spécificité de chaque région et de déployer le programme d'animation-Conformité incluant la formation et/ou la sensibilisation des fonctions opérationnelles de leurs réseaux d'agences respectifs.

Les collaborateurs de la Conformité bénéficient d'un programme de formation continue, comprenant des sessions annuelles de formation d'ensemble ainsi que des certifications délivrées par des institutions de premier ordre dans le domaine (ACAMS, ESBANQUE, etc.). A date, 1 collaborateur sur 3 détient au moins une certification dans le domaine de la Conformité ou de la LBC/FT.

• Au niveau des entités opérationnelles :

Les directions opérationnelles sont chargées d'appliquer les règles et principes de Conformité intégrées dans les procédures qui régissent leurs activités. Les agences notamment et certaines directions du siège sont pourvu de Responsables de la Conformité dédiés à leurs secteurs respectifs.

Ces derniers sont chargés notamment de mettre en œuvre les contrôles de Conformité définis pour les directions et/ou agences qu'ils ont en portefeuille, de leur fournir le support nécessaire en matière de Conformité et de mettre en œuvre le programme d'animation et de sensibilisation destiné à instaurer ou à pérenniser la culture de Conformité au sein de ces entités.

L'ensemble du dispositif de Conformité (organisation, procédures, programmes de formation) est pensé pour procurer un environnement propice au renforcement du dispositif de Contrôle au sein de la Banque.

I.9.I. Descriptif du dispositif LBC/FT

La Direction de la Conformité de la Banque déploie son dispositif LBC/FT conformément à loi n°22/068 du 27 Décembre 2022 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive.

A ce titre, elle a mis en place des mécanismes de sécurité financière robuste ainsi que des contrôles destinés à prévenir l'utilisation des services de la Banque à des fins illicites et/ou criminelles.

Aussi, elle veille minutieusement à ce que la réglementation tant nationale qu'internationale en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération soit appliquée sans faille au sein de la banque et à l'implémentation des normes édictées par la Banque Centrale du Congo (BCC) en la matière.

Ce dispositif repose sur les axes ci-après :

► Le Know Your Customer (KYC) :

La protection et la connaissance du client est un volet stratégique et sensible du programme de la Conformité de Rawbank SA. Cette dernière veille à ce que les clients et plus généralement l'ensemble de ses contreparties soient identifiés en suivant les règles et principes légaux et réglementaires en la matière.

En ce sens, la direction de la Conformité s'assure que l'identification de clients telle qu'effectuée par la première ligne, en amont d'une entrée en relation d'affaires, permette raisonnablement d'établir la véritable identité de ces derniers ainsi que la connaissance que la banque a de leurs activités.

Dans ce contexte, les règles de KYC mises en place au sein de la banque permettent également d'assurer une surveillance opérationnelle des comptes et des transactions de clients afin de garantir qu'ils demeurent en adéquation avec leurs activités et leurs profils.

► Une vigilance constante et l'examen des opérations atypiques :

Au cours de la relation d'affaire, la Direction Conformité veille attentivement sur les opérations effectuées en veillant à ce qu'elles soient cohérentes avec la connaissance actualisée qu'elle a de son client et réaliser un examen renforcé de toute opération particulièrement complexe, d'un montant inhabituellement élevé ou sans justification économique.

► Le filtrage de la base clients :

Ce dispositif repose notamment sur le filtrage systématique et régulier de notre base clients grâce aux outils informatiques performants utilisés par les principaux acteurs de l'industrie. Les équipes de Conformité ainsi que les collaborateurs de la Banque sont particulièrement sensibles et attentifs à la prévention des activités terroristes quelles que soient les circonstances ou les parties prenantes impliquées.

► La déclaration des opérations suspectes :

Les unités opérationnelles de conformité à charge de vérifier les transactions exécutées en amont et décident le cas échéant d'une éventuelle transmission à la CENAREF par le biais d'une déclaration de soupçon.

► La conservation des documents et justificatifs :

La Banque veille à ce que les pièces et preuves justificatifs ayant fait l'objet des transactions soient sécurisées et archivées jusqu'à dix (10) années.

► Programme de formation et de sensibilisation :

Il s'agit d'un programme de formation continue de l'ensemble des collaborateurs et du Management de la banque sur les questions de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Durant ces sessions de formation, le personnel de la Rawbank SA est régulièrement tenu informé des dispositions courantes et nouvelles en rapport avec la thématique.

Pour mener à bien cette démarche de sécurité financière, la Banque recourt aux solutions informatiques qui sont parmi les plus performants du marché, à savoir :

► SIRON :

Constitue notre principal outil d'exploitation en matière de lutte anti-blanchiment et de KYC. En substance, il permet d'effectuer les contrôles transactionnels en matière de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme et la prolifération et ce, sur la base de critères de risque prédéfinis.

En outre, il permet de définir, de manière dynamique et actualisée, le niveau de risque de chaque relation d'affaires et de déployer notre approche par le risque envers notre clientèle. Enfin, cette solution permet de filtrer la base clients contre les listes de sanction ainsi que celles dites « de vigilance renforcée », comprenant les propres listes internes développées par RAWBANK.

► ACCUITY-WORLD COMPLIANCE :

Cet outil de recherche en ligne, ayant près de 3,000,000 enregistrements, permettant notamment d'effectuer des recherches plus poussées dans le cadre de l'application de notre vigilance renforcée à l'égard de la clientèle et de contreparties à risque.

► TRANSACTIONS SCREENING SERVICE :

Solution simple et efficace permettent de filtrer, en temps réel, les transactions financières contre les listes de sanctions internationales, préalablement à leur acceptation.

I.9.2. Ethique & Déontologie

La Rawbank met au cœur de sa culture d'entreprise et dans ses interactions internes et externes, le respect de normes d'éthique professionnelle et d'intégrité. Elle vise, à travers la direction de la conformité, le maintien d'un niveau élevé d'intégrité personnelle et d'une éthique professionnelle dans les relations avec ses clients et les relations entre ses collaborateurs et la banque afin de prévenir les abus de marché, les situations de conflits d'intérêts et les risques de corruption.

A ce titre, le Comité d'Éthique et de Conformité du Conseil d'Administration est appelé à (i) veiller à ce que les principes d'éthique et de déontologie soient appliqués dans les stratégies de développement et les activités de la Banque ; (ii) S'assurer que les risques liés à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise soient pris en considération et respectés à tous niveaux de la Banque.

La Politique de Signalement approuvée le 26/2/2022 par le Conseil d'Administration et entrée en vigueur le 1/03/2022 instaure un mécanisme d'alerte. Le Conseil d'Administration considère que la politique de signalement constitue un élément très important de protection de son intégrité et de sa réputation. Ces valeurs sont essentielles à la transparence et au professionnalisme de la banque.

Les principes de base de la politique de signalement sont les suivants :

- Les membres du personnel qui observent ou constatent des faits pouvant constituer des suspicions de fraude, corruption, collusion ou coercition sont tenus de les signaler.
- Ces personnes ont le choix entre plusieurs voies de communication telles que décrites ci-après ;
- Celles-ci sont protégées et ne peuvent faire l'objet de représailles en conséquence d'un signalement. Dans toute la mesure du possible leur identité reste confidentielle, tel que détaillé ci-après.
- Les faits signalés font l'objet d'une vérification selon les procédures et formes appropriées et, s'ils sont confirmés, la banque entame les procédures opportunes et prend les mesures de remédiation adéquates ;

La politique de signalement de Rawbank s'applique à ses agents ainsi qu'à toute autre personne qui lui prête ses services, incluant les consultants, les fournisseurs et tout autre prestataire de services contractés par Rawbank (ci-après globalement dénommés « membres du personnel et prestataires »).

Les membres du personnel et prestataires sont tenus de signaler toute suspicion ou présomption d'activité illégale dans les activités de Rawbank, de faute grave ou de violation grave des règlements, politiques, ou lignes directrices au sens large de la banque ainsi que toute action qui nuit ou pourrait nuire à la mission ou la réputation de la banque (ci -après globalement « dysfonctionnement »).

Ces signalements peuvent concerner des membres du personnel, la direction, des clients fournisseurs ou toutes autres personnes qui participent à des activités de la banque.

Aucun membre du personnel ou dirigeant de la banque ne peut utiliser sa position pour empêcher un membre du personnel d'exercer ses droits ou de remplir ses obligations ainsi décrites.

Un signalement porte notamment sur les risques ou pratiques interdites suivantes (tant les actes que les tentatives) : abus de biens sociaux, blanchiment de capitaux, coercition, collusion, corruption, harcèlement psychologique ou sexuel, financement du terrorisme, fraude, menace intérieure, sabotage, obstruction, représailles contre l'auteur d'un signalement, conduites non-conformes, sabotage, etc.

Un lanceur d'alerte s'adresse au Directeur de la Conformité soit en personne au cours d'un entretien soit par envoi au courriel du Directeur de la Conformité. Pour raisons graves ou urgentes il peut s'adresser au Directeur de la Conformité par téléphone.

Le lanceur d'alerte est aussi libre d'adresser son signalement à sa hiérarchie directe ou à la Direction. Ceux-ci transmettront immédiatement une copie du signalement au Directeur de la Conformité ou, dans le cas précité, soit à l'Auditeur Général soit au Président du Conseil.

Si l'alerte concerne le Directeur de la Conformité ou ses équipes, il s'adressera à l'Auditeur Général. Si aucune suite n'est donnée au signalement, le lanceur d'alerte peut directement saisir le Directeur Général. Si l'alerte concerne le Directeur Général et/ou le(s) DGA, il s'adressera au Président du Conseil d'Administration, si nécessaire avec le soutien du Directeur de la Conformité ou de l'Auditeur Général. Par retour le Directeur de la Conformité, le cas échéant l'Auditeur Général ou le Président du Conseil, confirmera réception du signalement.

02.

Gouvernement d'entreprise

2. Gouvernement d'entreprise

En matière de gouvernement d'entreprise, RAWBANK s'aligne aux règles édictées par la Banque Centrale en son instruction n°21, d'une part et d'autre part aux règles fixées par le droit des sociétés commerciales et du GIE « droit OHADA », la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, dite « loi bancaire », et les Instructions de la Banque Centrale du Congo.

A ce titre, le Gouvernement d'entreprise au sein de RAWBANK fait référence aux relations entre ses actionnaires, l'organe délibérant,

l'organe exécutif et les autres parties prenantes internes ayant vocation à orienter, surveiller, diriger, organiser, mettre en œuvre et contrôler son activité. Les dispositions contenues dans ces textes législatifs et réglementaires sont transposées dans son arsenal normatif interne suivant la hiérarchie suivante :

- Les statuts sociaux ;
- Le Mémoire de Gouvernance ;
- Les différentes chartes régissant chacun des organes de Gouvernance de la Banque (incluant les fonctions de contrôle)

2.1. Structure organisationnelle

2.1.1. Forme Juridique et structure de gestion

Tel que prévu par les dispositions de l'article 11 alinéa 2 de la loi bancaire, sus évoquée « les banques sont constituées sous la forme de société anonyme avec conseil d'administration », la RAWBANK est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

En tant que telle, outre l'Assemblée Générale d'Actionnaires, organe suprême d'émanation de pouvoir de gestion et de contrôle,

la structure de gestion de la Banque s'établit principalement à deux (2) niveaux de pouvoir de gestion, à savoir : l'organe délibérant (Conseil d'Administration) et l'organe exécutif (Direction Générale).

Chacun de ces organes a des pouvoirs bien précis conférés par les lois et règlements, tel que renseigné dans les lignes qui suivent.

2.1.2. Structure du Conseil d'Administration

2.1.2.A COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAWBANK est administrée par un Conseil d'Administration composé de treize administrateurs nommés par l'Assemblée Générale.

Aux fins d'assurer l'indépendance du Conseil d'Administration, sa composition comprend des administrateurs exécutifs et non-exécutifs, dont six (6) administrateurs indépendants dans cette dernière catégorie.

Conformément aux prescrits de la loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédit, les administrateurs sont nommés en raison de leurs riches expériences professionnelles (plus de 20 ans pour la majorité) dans le domaine de la finance en particulier, notamment le secteur bancaire. Ces derniers détiennent des compétences en matière de gestion des affaires, des risques, conformité, stratégie, ESG, Expertise comptable et financier.

2.1.2.B. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 25 de l'Instruction n°21 de la BCC, le Conseil d'Administration de la RAWBANK a créé cinq (5) comités spécialisés réglementaires composés majoritairement des administrateurs indépendants, chargés d'assister le Conseil dans sa fonction de contrôle. En sus, ces comités spécialisés ont vocation de renforcer la gouvernance de la Banque sur les fonctions d'audit, de gestion des risques, d'éthique et de conformité, de nomination de ses membres, des mandataires sociaux et des hauts cadres de la Banque.

Le rôle et les compétences de chaque Comité sont définis par le Conseil d'Administration et reprises dans leurs chartes respectives. Ces chartes font l'objet d'une revue annuelle à l'initiative du Conseil d'Administration.

Il s'agit des comités réglementaires et non réglementaires ou internes ci-après :

le Comité d'Audit, le Comité d'Ethique et de Conformité, le Comité des Risques, le Comité de Nomination (CONOM), le Comité de Rémunération (COREM), le Comité Informatique et technologique du conseil, le Comité des Crédits du conseil

2.1.3. Structure de l'organe exécutif

Par organe exécutif, RAWBANK s'aligne aux prescrits réglementaires de l'instruction n°21 de la Banque Centrale du Congo en considérant qu'il s'agit d'une émanation du Conseil d'administration chargée de la gestion courante des activités de la Banque ainsi que du pilotage effectif de la mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la politique de risque fixé par l'organe délibérant.

2.1.3.A. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORGANE EXÉCUTIF (DIRECTION GÉNÉRALE)

Conformément aux prescrits légaux et réglementaires régissant les sociétés et les établissements de crédits en RDC, l'organe exécutif de RAWBANK est composé de trois membres nommés par le Conseil d'administration auquel ils sont liés par un contrat de performance faisant l'objet d'une revue annuelle.

Dénommé Direction générale, l'organe exécutif est composé d'un Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints, l'étendue de leurs responsabilités étant organisée en pôle d'activités, en l'occurrence :

Pôle Business Development : placé sous la supervision directe du Directeur Général, ce pôle regroupe quatre directions, à savoir :

- La Direction Production bancaire : entité en charge du traitement et de l'exécution des instructions et ordres de la clientèle dans le cadre des activités reconnues aux établissements de crédit en RDC ;
- La Direction Commerciale : Cette entité est en charge de la relation avec la clientèle, en ce compris la commercialisation des produits et services de la Banque ;
- La Direction Performance et Réseau : Outre la coordination de la gestion administrative à travers des relais du réseau des points d'exploitation (Agence, guichets avancés et les agents bancaires utilisant la messagerie financière MoneyGram) et le suivi de leur performance, cette entité a la responsabilité du développement de l'offre commerciale à travers la conception des produits et services de la banque ainsi que leurs supports de communication. En outre, cette direction a la responsabilité de la gestion de la communication interne adressée à l'ensemble du personnel, de gestion des œuvres à caractère humanitaire et des relations avec les médias ;
- La Direction FINTECH : cette entité a la responsabilité du développement des canaux digitaux pour la consommation des services bancaires à distance à travers sa solution de Mobile Banking ILLICOCASH et le réseau d'agents bancaires utilisant cette solution.

Pôle Administration et risques : placé sous la supervision directe d'un Directeur Général Adjoint, ce pôle regroupe les entités suivantes :

- La Direction du Capital Humain : cette entité a la responsabilité de la gestion des questions et des relations entre les employés et l'employeur dans le cadre de l'exécution du cadre de travail qui les lie, à savoir : l'administration, la paie, le recrutement, la gestion des carrières, la formation, etc.
- La Direction des risques : elle assure le management des risques bancaires (crédit/contrepartie, actif-passif), opérationnels & informatiques, la sécurité des biens et services ainsi que le

recouvrement et l'analyse & le suivi du portefeuille des crédits[1]. Cette gestion se fait conformément aux dispositions des instructions 17 et 22 de la Banque Centrale du Congo ;

- Le Département de la gouvernance : Outre le secrétariat juridique de la société, cette entité assure le traitement de toutes les demandes émanant de l'Autorité de régulation et de contrôle, de l'administration publique et ses services de contrôle. Ce département veille au bon fonctionnement de tous les organes de gouvernance de la Banque et à la mise en œuvre des règles prudentielles qualitatives ;
- Le département juridique : il assure la gestion du portefeuille des affaires juridiques de la Banque, à savoir : les contentieux, la contractualisation, le conseil sur des questions de droit, les relations avec l'administration fiscale, douanière et parafiscale ;
- Le Contrôle permanent des activités opérationnelles : Ce Département participe aux efforts de la deuxième ligne de défense du dispositif de contrôle interne à travers la vérification de l'effectivité du Contrôle de niveau 1 et la mise en œuvre d'un contrôle permanent de deuxième niveau sur pièces, sur place et sur l'ensemble des métiers ;

Pôle Support et Infrastructures : placé sous la supervision directe d'un Directeur Général Adjoint, ce pôle regroupe les entités suivantes :

- La Direction financière : cette entité a la responsabilité de la gestion financière de la banque, la tenue de la comptabilité bancaire, le contrôle de gestion et la fiscalité pour compte de la banque ainsi que les transactions avec les correspondants bancaires. Elle est garante de la fidélité de l'information financière de la Banque ;
- La Direction Logistique et Immobilier : elle assure l'acquisition, la mise à disposition, la gestion ainsi que la maintenance des moyens logistique et immobilier pour le fonctionnement de la Société. En sus, elle a la gestion des archives physiques et électroniques des documents produits par la Banque.
- La Direction informatique : elle a la responsabilité de la gestion et l'opérationnalité de l'ensemble de l'infrastructure informatique, de la base des données et de sa connectivité ainsi que sa sécurité. Dans ce cadre, elle offre le support informatique à l'ensemble des utilisateurs pour un service continu et ininterrompu ;
- La Direction Innovation Digitale : elle assure la gestion opérationnelle des applications bancaires et non bancaires, le développement des solutions digitales pour révolutionner l'offre commerciale ainsi que l'analyse des données & un support technologique aux différents services requérants ;
- Le Département Gestion des projets, processus et documentation : Outre la gestion du cadastre des projets menés par la Banque, ce département veille à l'efficacité opérationnelle et organisationnelle de la Banque ainsi qu'à la documentation de ses activités.

En sus des entités susmentionnées, celles-ci rapportent directement au Directeur Général :

- La Direction de la Trésorerie : cette entité est en charge d'assurer liquidité de la banque, de gérer le risque de change et de taux, d'optimiser le placement des excédents de trésorerie et de veiller au respect de la réserve obligatoire ;
La Direction de l'Audit interne : confère le point 1.8.3 ci-haut développé ;
- La Direction de la Conformité : confère le point 1.9 ci-haut développé ;
- Le Département en charge des relations publiques ;
- La Direction Stratégie : cette entité s'occupe principalement de deux axes. Tout d'abord la fixation du cap à suivre, des objectifs à atteindre à l'horizon de temps fixé ainsi que la mise en place de cette stratégie. Ceci couvre aussi bien les projets de croissance organique que de développement. Le second axe, est la quête de financement, pour le compte de la banque, principalement auprès des institutions financières de développement et également pour nos clients auprès d'investisseurs internationaux à travers des prêts syndiqués, co-financements

Bien entendu, le Directeur Général peut déléguer certains de ses pouvoirs, sans s'en dessaisir, à certains Cadres de la Banque à des fins précises. Il peut conférer de tels pouvoirs à chacun des Membres du Comité Exécutif pour leur permettre d'exercer correctement leurs devoirs et fonctions.

La Direction Générale se fait assister dans l'exercice de ses prérogatives de gestion courante de la société par un Comité exécutif composé de six directeurs disposant d'une riche expérience transversale de plus de 15 ans dans les différents domaines essentiels du secteur bancaire, à savoir : le Directeur de la conformité, le Directeur des risques, le Directeur commercial, la Directrice de la performance et réseau, le Directeur financier et le Directeur de la stratégie.

2.1.4. Processus de nomination

D'une manière générale, la nomination des membres du Conseil d'Administration (Administrateurs) comme celle des membres de la Direction Générale (Directeur Général et Directeurs Généraux Adjoints) ou des hauts cadres occupant les fonctions dites clés, obéit à un formalisme rigoureux prévu par la loi bancaire, les Instructions de la Banque Centrale du Congo et cristallisé dans des procédures approuvées par la Haute Direction et le Conseil d'administration.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale réunie en session ordinaire.

Le CNR assiste le Conseil d'administration en lui faisant des propositions et/ou recommandations au sujet de la structure de la Direction Générale, dans la sélection et la nomination des membres de l'organe délibérant, de la direction générale et des fonctions de contrôle de la Banque, à partir de profils définis correspondant aux talents recherchés, sur base de leur compétence, leur honorabilité et leurs expériences.

Ces profils doivent refléter une diversité adéquate du genre, d'expérience, de compétences et de connaissances, en particulier : (i) la zone géographique où la banque opère, (ii) de ses principaux secteurs et marchés, et (iii) de l'audit, des risques et des questions réglementaires

Le CNR s'assure que l'un ou l'autre candidat ne se retrouve pas en situation d'incompatibilité au regard des exigences imposées par l'Autorité de Régulation.

Le CNR vérifie objectivement et scrupuleusement que, pour toute nomination à une fonction reprise dans son champ de compétence, aucun conflit d'intérêt ou tout autre élément de quelque nature que ce soit, ne puisse, en aucun cas, compromettre la liberté d'appréciation et de jugement de la personne nommée. Le CNR formule ses propositions de nomination du Directeur Général, ainsi que son équipe de direction, ces derniers en étroite collaboration et sur avis du Directeur Général.

Le CNR est informé du plan de succession, préparé pour faire face à toute vacance imprévisible des dirigeants repris dans son champ de compétence. Il s'assure que les successeurs envisagés sont qualifiés et répondent aux critères de compétence, d'expérience et d'honorabilité.

La désignation des membres du Comité exécutif ainsi celle des cadres occupant les fonctions de contrôle et autres fonctions sensibles, est soumise à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve de l'agrément de la Banque Centrale du Congo.

2.1.4.A. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux prescrits légaux, les membres du Conseil d'Administration de la RAWBANK sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition de l'organe délibérant et agréés par la Banque Centrale du Congo avant l'exercice de leur mandat.

Le dossier de demande d'agrément doit contenir notamment les éléments suivants :

- Le curriculum vitae ;
- Les copies certifiées des diplômes obtenus ;
- L'extrait du casier judiciaire ;
- L'attestation de résidence ;
- L'attestation de bonne vie et mœurs ;
- Les copies des procès-verbaux notariés des réunions ayant statué à la désignation ;
- Une déclaration sur l'honneur signée par l'intéressé ;
- La rémunération et autres avantages liés à la fonction ;

La durée de mandat des administrateurs indépendants est de trois (3) ans, renouvelable une fois, tandis que celle des administrateurs non-exécutif est de six (6) ans, renouvelable.

2.1.4.B. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les membres de la direction Générale de la Rawbank sont désignés par le Conseil d'Administration sur base des critères de compétence et d'expérience avérée dans le domaine bancaire ou financier ainsi que d'honorabilité et d'intégrité. Le Directeur Général et ses Adjoints sont nommés et, le cas échéant, révoqués par le Conseil d'Administration dans les conditions déterminées par la loi et les Instructions de la BCC applicables en la matière.

Les autres Directeurs, notamment ceux occupants les fonctions réglementaires dites sensibles, sont nommés par la Direction Générale et approuvés par le Conseil d'Administration.

Ils sont agréés par la Banque Centrale du Congo avant l'exercice de leur mandat. Le dossier de demande d'agrément doit contenir les documents renseignés ci-haut.

2.2. Structure de l'actionnariat

L'actionnariat de la RAWBANK est constitué de deux actionnaires sociétés commerciales, à savoir : la société RAWHOLDING S.A et MINZOTO HOLDING LTD. L'actionnariat se présente donc de la manière suivante :

NO.	NOM DE L'ACTIONNAIRE	ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
01	RAWHOLDING S.A*	871	95	95
02	MINZOTO HOLDING LTD	46	5	5
	TOTAL	917	100%	100%

* Actionnaire de référence

L'ensemble de parts sociales de RAWHOLDING est détenu directement et/ou indirectement par membres de la famille RAWJI. A ce jour, conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi n°22/068 du 27/12/2022, aucune personne physique ne détient ou contrôle directement ou indirectement 25% ou plus du capital social de la RAWBANK.

2.3. Principes et politiques de rémunération

Suivant les dispositions légales de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et Groupement d'intérêt Economique, les administrateurs ne reçoivent pas, au titre de leur fonction, aucune rémunération permanente que celle leurs allouées par l'Assemblée Générale Ordinaire à titre d'indemnité de fonction. Celle-ci détermine souverainement une somme fixe annuelle. Il appartient au Conseil d'administration de répartir librement cette somme entre ses membres.

Les Administrateurs exécutifs reçoivent, en sus de l'indemnité de fonction, une rémunération dans le cadre de son contrat de travail.

Le Conseil peut également allouer à ses membres, des rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats qui leur sont confiés, ou autoriser le remboursement des frais de voyage, déplacements et dépenses engagées dans l'intérêt de la société. Ces rémunérations et ces frais donnent lieu à un rapport spécial du commissaire aux comptes à l'assemblée générale.

En matière de rémunérations, le Conseil se fait assister par le CNR en lui confiant certaines prérogatives, notamment de :

- S'assurer que les rémunérations et leur évolution sont en cohérence avec les intérêts des actionnaires, en adéquation avec la performance de la société et concurrentiels par rapport au marché ;
- Veiller à ce que les rémunérations permettent de recruter, motiver et retenir les meilleurs talents ;
- Préparer et proposer les grandes orientations en matière de rémunération des membres de la direction générale et les fonctions clé de contrôle de la banque (audit, conformité, risques et contrôle permanent). A ce titre, il propose également les

critères qualitatifs et quantitatifs de la détermination de la part fixe et variable de cette rémunération, sur base de l'évaluation annuelle des performances. Il apprécie également l'ensemble des autres avantages ou indemnités, en ce compris la retraite.

Pour le personnel de la Banque, la politique de rémunération est le résultat d'un équilibre entre plusieurs impératifs :

- Respecter les exigences légales et réglementaires,
- Assurer un traitement équitable à tous les collaborateurs,
- Attirer et fidéliser les collaborateurs compétents, polyvalents et performants,
- Optimiser la gestion des coûts du personnel.

En proposant des conditions de rémunérations attrayantes, la Banque privilégie un système de rémunération sécurisant, motivant, compétitif et simple ; ce qui signifie offrir des niveaux de rémunération :

- Qui tiennent compte de l'expérience et des compétences des employés,
- Qui reconnaissent la performance individuelle et collective dans la durée,
- Qui favorisent la collaboration et l'implication des employés,
- Qui améliorent les conditions de vie des employés,
- En phase avec les tendances du marché et le développement de la Banque

Le système de rémunération inclut les composantes suivantes :

A. Le salaire de base

- L'augmentation salariale
- La prime d'ancienneté
- Le congé annuelle – Pécule de congé

B. Les primes

- La gratification

C. Les indemnités

- Le Transport
- Le logement

D. Les avantages sociaux

- Les allocations familiales
- L'allocation scolaire
- La prise en charge médicale
- La prise en charge en cas d'accident sur le lieu de travail ou maladie professionnelle
- Les frais en cas de mission en dehors du lieu de travail habituel
- Les congés de circonstances
- La retraite
- Le décès
- Les distinctions honorifiques (prime de fidélité)
- Les collations (fête du Travail, prestation exceptionnelle, ...)
- Les avances sur salaires
- Les conditions de prêt

2.4. Relation avec les parties liées

2.4.1. Transactions, Opérations avec les parties liées

Les contrats, opérations ou transaction avec les parties liées (les personnes apparentées), sont négociés, noués et exécutés dans le strict respect des dispositions légales, réglementaires et des procédures ainsi que politiques internes. Le Conseil d'administration, le commissaire aux comptes ainsi que l'assemblée générale, ayant chacun des responsabilités en cette matière, s'exercent à s'acquitter fidèlement de leurs prérogatives.

Dans la centaine des cocontractants partenaires de la Banque, Rawbank compte huit (8) qui lui sont apparentés. Ceux-ci fournissent des biens et services divers (maintenance des bâtiments, maintenance des systèmes électriques et de climatisation, fourniture des engins motorisés, etc.). Et certains bénéficient des services de la banque.

Pour l'exercice écoulé, clôturé au 31 décembre 2024, le montant des sommes versées ou reçues des parties liées s'élève à la somme globale de 237.480.346.502,57.

2.4.2. Crédits accordés aux parties liées

Toutefois, les crédits accordés aux personnes apparentées sont soumis à un plafonnement afin de respecter la limite d'exposition fixée à 20% par la réglementation de la BCC.

Au 31 décembre de 2024, Rawbank affiche un ratio de crédits aux apparentés de 11,8%.

La Politique crédit interdit l'octroi de crédit aux Actionnaires ou aux Administrateurs de la Banque.

2.5. Droit d'alerte des fonctions de contrôle

En vertu de leurs chartes respectives, les responsables de fonctions de contrôle disposent d'un accès direct aux membres de la Direction Générale, du Conseil d'Administration et de leurs Comités de rattachement respectifs, auxquels ils rendent compte régulièrement.

2.6. Organisation de la gouvernance (cas des groupes)

Non applicable, Rawbank SA ne faisant pas partie d'un groupe bancaire.

03.

Stratégie & politique commerciale

3. Stratégie & politique commerciale

3.1. Grands axes de développement stratégiques

Rawbank dispose d'un plan stratégique triennal, qui est régulièrement mis à jour.

Le Plan stratégique actuel affiche pour ambition d'innover et créer perpétuellement pour mieux accompagner ses clients.

Pour ce faire, la Banque s'est fixée (5) cinq axes stratégiques pour la période 2022-2025 :

1. Accompagner ses clients dans l'intégration numérique dans toutes les dimensions de leurs activités financières.
2. Développer ses métiers pour faire progresser l'expérience client.
3. Promouvoir une culture d'entreprise méritocratique et orientée vers la recherche de simplicité et d'efficacité.
4. Préserver la solidité du Bilan grâce à une maîtrise des risques adaptée.
5. Opérer en RDC de façon durable et responsable.

Les axes stratégiques de Rawbank seront adressés à travers l'atteinte des trois objectifs stratégiques suivants :

- (i) Amélioration de l'expérience client ;
- (ii) Augmentation de l'efficacité opérationnelle à travers l'automatisation ;
- (iii) Croissance des ventes en s'appuyant sur les données.

3.2. Orientations stratégiques & Objectifs commerciaux (Modèle d'affaires)

Le Client, au centre de la stratégie

La Banque met en avant des valeurs de : (i) Proximité, (ii) Innovation et (iii) Qualité de service. La satisfaction « client » est placée au cœur de ses engagements.

L'offre de produits et de services se construisent à travers l'écoute permanente des besoins des clients et ceux du marché.

La Banque intègre dans sa stratégie les développements majeurs en cours (et ceux à venir) au sein de l'industrie bancaire, notamment l'évolution vers le modèle digital et d'autres lignes de produits innovants tels que le crédit-bail financier, les produits de la salle des marchés, pour lesquels l'appétence au risque reste strictement encadrée.

Le Conseil d'Administration de Rawbank a adopté un plan stratégique pour la période 2022 – 2025 dont le slogan est "Innover et Créer Perpétuellement pour Mieux Accompagner nos Clients Aujourd'hui et Demain". Il repose sur 5 grands axes stratégiques couvrant les thématiques prioritaires que les Rawbankers poursuivent :

- Accompagner nos clients dans l'intégration numérique dans toutes les dimensions de leurs activités financières.
- Développer nos métiers pour faire progresser l'expérience clients.
- Promouvoir une culture d'entreprise méritocratique et orientée vers la recherche de simplicité et d'efficacité.
- Préserver la solidité du bilan grâce à une maîtrise des risques adaptée.
- Opérer en RDC de façon durable et responsable.

Ces axes stratégiques ont été déclinés par direction et rattachés à des projets concrets permettant d'atteindre les objectifs fixés selon 3 thèmes :

- (i) Amélioration de l'expérience clients, (ii) Augmentation de l'efficacité opérationnelle à travers l'automatisation et (iii) la croissance des ventes en s'appuyant sur les données.

En termes de positionnement, Rawbank se veut être une banque universelle, proche des entreprises et des entrepreneurs.

[Il semble plus pertinent de présenter les objectifs commerciaux du budget 2024, fait par les équipes commerciales et validé par le conseil d'administration.

Les grandes orientations de la stratégie commerciale tel que présenté dans le Document stratégique en 2022 sont les suivantes :

SEGMENT	STRATÉGIE	CAGR 2020-2025
CIB	GRANDES ENTREPRISES - Continuer à soutenir nos clients historiques sur toute la chaîne de valeurs : Miniers, Telco, Brasseries, FMCG, Industries locales, Logistique etc. - Approche sectorielle) développer avec des produits dédiés : BTP (<i>cautions de performance, etc.</i>), Médical, Trade finance (<i>matières premières, LC, etc.</i>) - Organiser ou participer à des syndications pour offrir des grands crédits à nos clients. GRANDES INSTITUTIONS - Appétit neutre. Analyse au cas par cas sur des critères de gestion, solidité financière et solidité des cash flows (réputation et prévisibilité).	Dépôts Crédits PNB 12% 17% 11%
CB	MOYENNES ENTREPRISES (CA ANNUEL ENTRE 1 ET 15M (PRÉ-CIB)) - Cible prioritaire, éligible à de l'<i>asset finance</i> et crédit-bail, pour développer leur outil de production. - Adapter la tarification liée au risque, acceptant un taux de NPL plus élevé (8%) en préservant la rentabilité globale du segment. PETITES ENTREPRISES (CA >\$100K/AN JUSQU'À \$1M) Crédits générés en région/agence avec des garanties long terme. Accès au crédit-bail.	15% 27% 12%
PB	HAUTES PERSONNALITÉS ÉLITE - Clientèle en ligne avec le positionnement de Rawbank. Capter activement (<i>générateurs de dépôts et consommateurs de produits monétiques</i>) - Séduire avec une offre d'épargne dynamique dans la durée	14% 13% 43%
RB	POTENTIEL - GRAND PUBLIC SALARIÉ - Coeur de cible d'IllicoCash. Marché de volume à capter à travers une offre digitale dynamique et adaptée à leur évolution - L'agence devient un lieu d'échange et conseil sur des projets financiers. GRAND PUBLIC NON SALARIÉ (PAS DE REVENUS FORMALISÉS) - Maximiser les revenus et augmenter la base clientèle en promouvant des produits simples et efficaces de proximité (<i>agency banking</i>). - Offre crédit à travers un credit scoring. JEUNES - Attirer la génération Z et A : Offre digitale et des actions marketing qui créent un sentiment d'appartenance à la banque. FONCTIONNAIRES (<\$1000/MOIS) - Baisse des coûts opérationnels en basculant sur des services digitaux et agency banking & Affiner la segmentation	13% 6% 11%

04.

Annexes

Informations quantitatives

RAWBANK S.ABILANS AU 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023

(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Trésorerie et opérations interbancaires			
Caisses et Banque Centrale du Congo	4	1 860 367 797	1 620 088 117
Correspondants bancaires	5	7 756 242 941	5 940 630 139
Portefeuille d'investissement	6	<u>1 035 566 012</u>	<u>775 998 839</u>
		<u>10 652 176 750</u>	<u>8 336 717 095</u>
Opérations avec la clientèle			
Portefeuille effets commerciaux	7	166 180 979	92 780 848
Crédits à la clientèle	8	<u>5 617 520 018</u>	<u>3 866 143 642</u>
		<u>5 783 700 997</u>	<u>3 958 924 490</u>
Comptes des tiers et de régularisation			
Comptes de régularisation de l'actif	9	309 847 688	188 514 483
Divers actifs	10	<u>14 661 851</u>	<u>4 482 609</u>
		<u>324 509 539</u>	<u>192 997 092</u>
Valeurs immobilisées			
Immobilisations corporelles nettes	11	435 459 616	402 780 875
Garanties et cautions	12	5 809 145	4 817 943
Titres de participation		<u>13 900 000</u>	<u>-</u>
		<u>455 168 761</u>	<u>407 598 818</u>
Total Actif		<u>17 215 556 047</u>	<u>12 896 237 495</u>
<u>COMPTES D'ORDRE</u>		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Engagements donnés	36	1 479 662 460	1 239 784 087
Engagements reçus	37	3 150 414 108	2 025 608 095
Engagements internes	38	<u>21 202 985</u>	<u>14 451 777</u>
TOTAL COMPTES D'ORDRE		<u>4 651 279 553</u>	<u>3 279 843 959</u>

Les notes 1 à 38 font partie intégrante des états financiers.

RAWBANK S.A**BILANS AU 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023**
(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

<u>PASSIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Trésorerie et opérations interbancaires			
Banque Centrale du Congo	13	654 901 212	131 387 643
Comptes à vue banques locales		3 294 394	5 999 155
Comptes à vue des correspondants étrangers		5 267 486	140 231 377
Emprunt BCC à Court Terme		-	234 000 000
Valeur reçue en pension		<u>278 000 000</u>	-
		<u>941 463 092</u>	<u>511 618 175</u>
Opérations avec la clientèle			
Dépôts et comptes courant à vue	14	10 613 764 786	8 253 719 687
Dépôts à terme	15	<u>2 575 604 191</u>	<u>1 786 495 946</u>
		<u>13 189 368 977</u>	<u>10 040 215 633</u>
Comptes des tiers et de régularisation			
Comptes de régularisation du passif	16	782 199 906	553 501 787
Divers passifs	17	<u>235 724 167</u>	<u>179 108 526</u>
		<u>1 017 924 073</u>	<u>732 610 313</u>
Capitaux permanents			
Fonds propres			
Capital	18	143 684 730	143 684 731
Prime d'émission		-	139 812 639
Réserves légales		116 546 734	53 073 588
Report à Nouveau		639 128 046	186 596 857
Plus-value de réévaluation	19	121 754 674	121 168 508
Autres provisions règlementées	19	77 056 730	51 838 390
Provision pour reconstitution capital		56 597 844	49 228 721
Provision règlementaire (Créances saines)	20	46 019 413	37 155 520
Résultat de la période		<u>591 262 468</u>	<u>488 261 210</u>
		<u>1 792 050 639</u>	<u>1 270 820 164</u>
Provisions			
Provisions retraite		41 365 167	32 842 869
Provision litiges juridiques		24 308 406	19 747 278
Autres provisions générales		-	<u>37 155 519</u>
		<u>65 673 573</u>	<u>89 745 666</u>
Autres ressources permanentes			
Emprunt Obligataire	21	97 300 000	89 250 000
Emprunt Financiers	22	<u>111 775 693</u>	<u>161 977 544</u>
		<u>209 075 693</u>	<u>251 227 544</u>
Total Passif		<u>17 215 556 047</u>	<u>12 896 237 495</u>

Les notes 1 à 38 font partie intégrante des états financiers.

RAWBANK S.A**COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2024 ET 2023**

(Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	23	401 009 107	266 242 583
Produits sur opérations avec la clientèle	24	869 877 070	690 755 401
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	25	(33 390 846)	(12 168 763)
Charges sur opérations avec la clientèle	26	<u>(138 576 032)</u>	<u>(86 065 182)</u>
Marge d'intermédiation		<u>1 098 919 299</u>	<u>858 764 039</u>
Produits sur opérations bancaires diverses	27	581 227 868	472 750 779
Charge sur opérations bancaires diverses	28	(29 636 669)	(3 683 354)
Autres charges bancaires	29	<u>(221 196 351)</u>	<u>(93 737 270)</u>
Produit net bancaire		<u>1 429 314 147</u>	<u>1 234 094 194</u>
Produits accessoires	30	62 215 477	50 822 015
Charges générales d'exploitation	31	(415 702 039)	(376 837 373)
Charges du personnel	32	(257 720 061)	(193 908 243)
Impôts et taxes		(32 128 683)	(22 443 211)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		<u>(42 856 367)</u>	<u>(34 341 723)</u>
Résultat brut d'exploitation		<u>743 122 474</u>	<u>657 385 659</u>
Dotations aux provisions et reprises sur amortissements	33	(1 698 022)	(69 793 942)
Dotations provision pour reconstitution capital		(2 928 885)	(3 302 764)
Reprise provision réglementée		13 801 870	8 496 049
Résultat exceptionnel	34	<u>(68 938 723)</u>	<u>15 696 620</u>
Résultat courant avant impôt		<u>683 358 714</u>	<u>608 481 622</u>
Impôts sur le bénéfice et profit		(92 096 246)	(120 220 412)
Résultat de la période		<u>591 262 468</u>	<u>488 261 210</u>

Les notes 1 à 38 font partie intégrante des états financiers. |

RAWBANK S.A.

ETAT DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2024
 (Exprimé en Milliers de Francs Congolais - FC)

	Mouvements de la période					
	<u>Solde au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Distribution</u> <u>des</u> <u>dividendes</u>	<u>Effets</u> <u>d'actualisation</u>	<u>Solde au</u> <u>31/12/2024</u>
Capital	143 684 731	-	(1)	-	-	143 684 730
Prime d'émission	139 812 639	-	(139 812 639)	-	-	-
Réserves légales	53 073 588	48 826 121	-	-	14 647 025	116 546 734
Report à nouveau	186 596 857	362 497 730	-	-	90 033 459	639 128 046
Plus-value de réévaluation	121 168 508	586 166	-	-	-	121 754 674
Autres provisions réglementées	51 838 390	25 218 340	-	-	-	77 056 730
Provisions pour reconstitution capital	49 228 721	2 928 885	-	-	4 440 238	56 597 844
Provision réglementaire (Créances saines)	37 155 520	8 863 893	-	-	-	46 019 413
Résultat de la période	<u>488 261 210</u>	<u>591 262 468</u>	<u>(411 323 851)</u>	<u>(76 937 359)</u>	<u>-</u>	<u>591 262 468</u>
	<u>1 270 820 164</u>	<u>1 040 183 603</u>	<u>(551 136 491)</u>	<u>(76 937 359)</u>	<u>109 120 722</u>	<u>1 792 050 639</u>

Les notes 1 à 38 font partie intégrante des états financiers

RAWBANK S.A

TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023
 (Exprimés en milliers de Francs Congolais - FC)

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Activités d'exploitation</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 914 329 522	1 480 570 778
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(756 948 770)	(499 602 796)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(249 197 763)	(187 210 874)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(68 938 723)	15 696 620
Impôts sur le bénéfice	(92 096 246)	(120 220 412)
Dépôts\Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	429 844 917	189 110 080
Dépôts\ Retraits de dépôts auprès de la clientèle	3 149 153 345	3 509 129 273
Prêts et avances\ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(1 854 766 155)	(1 361 151 155)
Autres comptes de tiers	<u>154 387 477</u>	<u>85 538</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	<u>2 625 767 604</u>	<u>3 026 407 052</u>
<u>Activités d'investissement</u>		
Régularisations	(3 030 246)	(1 449 538)
Acquisitions des immobilisations	(33 484 652)	(46 042 998)
Titres de participations	(13 900 000)	-
Garanties et cautions versées	(991 202)	(1 413 203)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	<u>(51 406 100)</u>	<u>(48 905 739)</u>
<u>Activités de financement</u>		
Dividendes Distribués	(76 937 359)	(52 500 000)
Prime d'émission	(139 812 639)	-
Emprunts reçus	8 050 000	(32 550 000)
Remboursement d'emprunts	(50 201 851)	<u>79 107 135</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	<u>(258 901 849)</u>	<u>(5 942 865)</u>
Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	2 315 459 655	2 971 558 448
Liquidités et équivalents de liquidités au début de la période	<u>8 336 717 095</u>	<u>5 365 158 647</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de la période	<u>10 652 176 750</u>	<u>8 336 717 095</u>

RAWBANK S.A**NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024****1. ACTIVITES**

La RAWBANK S.A. a été autorisée à se constituer par le décret présidentiel n° 040/2001 du 8 août 2001 sous la forme juridique d'une Société par Action à responsabilité Limitée, « S.A.R.L ».

A la suite de l'adhésion de la République Démocratique du Congo à l'Acte Uniforme de l'OHADA, la banque a été transformée en Société Anonyme « S.A. ». Les statuts de la banque ont été en conséquence harmonisés.

La banque est établie selon la législation bancaire de la République Démocratique du Congo telle que stipulée par l'Ordonnance-Loi n° 72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers telle que modifiée par la loi 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES**2.1. Présentation des états financiers**

Les comptes annuels sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire, aux recommandations et instructions de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de changes réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'ajustement sur position de change découlant de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs en devises est reconnu en compte de profits et pertes.

2.3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition corrigé par l'application des dispositions de l'Ordonnance-Loi n° 89/017 du 18 février 1989 sur la réévaluation obligatoire de l'actif immobilisé des entreprises en République Démocratique du Congo. Pour permettre aux entreprises de procéder à la réévaluation des immobilisations, le ministère des Finances ou l'Administration Fiscale publie des coefficients légaux applicables à la clôture de chaque exercice comptable.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée.

La banque a retenu pour ses actifs immobilisés les durées de vie ci-après :

	<u>Durée de vie (Année)</u>
▪ Immeubles	20
▪ Matériel et mobilier	10
▪ Matériel roulant	4
▪ Matériel informatique	5

2.4. Provision pour reconstitution du capital social

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Etablissements de Crédit et de Microfinance.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Franc Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence.

Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur au taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision est fiscalement déductible et ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social à ces conditions :

- La provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes ;
- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

3. TAUX DE CONVERSION

Les taux de conversion aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 s'établissent comme suit :

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
1 EURO	=	2 982,48	2 918,36
1 USD	=	2 780,00	2 550,00

4. CAISSES ET BANQUE CENTRALE DU CONGO

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Caisses en monnaies étrangères	420 504 047	482 404 715
Caisses en monnaie locale	84 826 078	78 766 089
Banque Centrale du Congo	1 243 837 672	956 917 313
Valeur donnée en pension-BRI	<u>111 200 000</u>	<u>102 000 000</u>
	<u>1 860 367 797</u>	<u>1 620 088 117</u>

5. CORRESPONDANTS BANCAIRES

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Correspondants étrangers placements	(a)	6 546 770 445	5 552 360 943
Comptes ordinaires étrangers en devises	(b)	1 055 341 636	259 194 176
Couvertures crédits documentaires	(c)	128 643 708	113 603 555
Provisions correspondants garanties	(d)	23 021 903	14 877 109
Correspondants locaux à vue		<u>2 465 249</u>	<u>594 356</u>
		<u>7 756 242 941</u>	<u>5 940 630 139</u>

(a) Le Compte « Correspondants étrangers placements » regroupe tous les placements en devises étrangères notamment en dollars américains logés chez Citibank New York, Natixis, QNB Paris, J SAFRA SARASIN, CAIXA Bank, Commerzbank et autres.

(b) Les « comptes ordinaires étrangers en devises » au 31 décembre 2024 concernent principalement les avoirs de la banque logés auprès des correspondants Citibank NA, Banque Marocaine International Madrid, Bank of China et autres.

(c) Le Compte « Couvertures crédits documentaires » comprend essentiellement les couvertures des engagements sur crédits documentaires constituées par la banque auprès de Citibank pour un montant total d'USD 14,55 millions (FC 40,45 milliards), Commerzbank pour un montant total d'USD 29,45 millions (FC 81,87 milliards) et Citibank MasterCard pour USD 0,73 million (FC 2,03 milliards).

(d) Les « Provisions correspondants garanties » concernent des garanties logées auprès des correspondants pour la couverture des activités monétiques avec Visa.

6. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Bons de Tresor Américains	529 942 049	472 324 864
Obligations Trésor Américains	422 261 261	200 656 313
Obligations et bons assimilés	4 782 324	26 354 745
Billets de Trésorerie	78 572 000	76 500 000
Surcote sur obligations	8 378	162 917
	<u>1 035 566 012</u>	<u>775 998 839</u>

7. PORTEFEUILLE EFFETS COMMERCIAUX

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Effets commerciaux réescomptables	166 180 979	92 780 848
	<u>166 180 979</u>	<u>92 780 848</u>

Le portefeuille effets commerciaux au 31 décembre 2024 est constitué des avances sur factures pour FC 153,11 milliards ainsi que des effets commerciaux réescomptés pour FC 13,06 milliards.

8. CREDITS A LA CLIENTELE

Cette rubrique comprend les avances à court, moyen et long termes accordées par la Banque à la clientèle. Elle se présente de la manière suivante par secteur d'activités :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Créances en monnaies étrangères	3 101 173 089	2 108 955 589
Créances en monnaie nationale	42 754 968	45 669 822
Découverts et comptes débiteurs	2 658 489 688	1 866 784 449
Crédit-Bail	2 838 931	-
Dettes gelées	186 142	952 331
Crédits bruts	<u>5 805 442 818</u>	<u>4 022 362 191</u>
Provision créances à Surveiller	(61 374 124)	(53 724 395)
Provision pour créances Pré-douteuses	(3 979 022)	(3 362 095)
Provision pour créances douteuses	(8 236 315)	(6 668 253)
Provision pour créances compromises	(105 989 710)	(83 377 498)
Provision pour créances restructurées	(8 343 629)	(9 086 308)
Crédits à la clientèle (nets)	<u>5 617 520 018</u>	<u>3 866 143 642</u>

9. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Acomptes	(a)	44 493 908	29 830 903
Suspens débits à régulariser	(b)	85 180 362	85 423 734
Stock éconamat des imprimés et autres		5 688 490	5 401 547
Charges à étaler	(c)	5 613 001	5 884 771
Manquants de caisse		2 756 578	-
Acomptes provisionnel		160 229 631	55 594 319
Autres		5 885 718	6 379 209
		<u>309 847 688</u>	<u>188 514 483</u>

- (a) Cette rubrique comprend les avances et acomptes sur commandes pour achats de biens et services informatiques FC 9,87 milliards, travaux d'aménagements pour FC 8,59 milliards, équipements et matériels pour FC 7,20 milliards, communications pour FC 5,51 milliards et autres.
- (b) Cette rubrique comprend les frais de tenue de compte des fonctionnaires de l'État (FTC) des années 2019 à ce jour pour FC 8,12 milliards, les opérations monétiques pour FC 15,42 milliards, les charges payées d'avance pour FC 7,61 milliards et autres.
- (c) Le solde du compte « Charges à étaler » au 31 décembre 2024 se compose principalement des dépenses liées aux frais d'établissement des nouvelles agences. Ces dépenses sont étalées sur une période de 5 ans.

10. DIVERS ACTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Cessionnaires chèques et effets à l'encaissement	14 306 652	2 944 252
Autres	355 199	1 538 357
	<u>14 661 851</u>	<u>4 482 609</u>

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

	Immeubles & terrains	Matériels Roulant	Matériels informatique	Matériels & Mobiliers	Immo en cours	Total
Valeurs Brutes au 31 décembre 2023	402 470 035	39 406 237	72 710 244	162 326 677	11 897 980	688 811 173
Acquisitions	98 000	7 468 395	8 089 181	14 497 925	3 848 555	34 002 056
Cessions	(2 170 898)	(2 353 199)	(17 108)	(1 486 516)	-	(6 027 721)
Réévaluation	47 116 679	4 650 229	8 868 650	19 549 465	-	80 185 023
Au 31 décembre 2024	<u>447 513 816</u>	<u>49 171 662</u>	<u>89 650 967</u>	<u>194 887 551</u>	<u>15 746 535</u>	<u>796 970 531</u>
Amortissements cumulés au 31 décembre 2023	103 843 775	30 315 008	58 243 458	93 628 057	-	286 030 298
Dotations	15 951 561	4 622 523	6 267 018	13 659 969	-	40 501 071
Cessions	(82 187)	(2 295 641)	(17 108)	(760 087)	-	(3 155 023)
Régularisations	(3 401 249)	473 799	(196 439)	93 643	-	(3 030 246)
Réévaluation	15 187 518	4 283 866	8 035 342	13 658 089	-	41 164 815
Au 31 décembre 2024	<u>131 499 418</u>	<u>37 399 555</u>	<u>72 332 271</u>	<u>120 279 671</u>	<u>-</u>	<u>361 510 915</u>
Valeur nettes						
Au 31 décembre 2024	<u>316 014 398</u>	<u>11 772 107</u>	<u>17 318 696</u>	<u>74 607 880</u>	<u>15 746 535</u>	<u>435 459 616</u>
Au 31 décembre 2023	<u>298 626 260</u>	<u>9 091 229</u>	<u>14 466 786</u>	<u>68 698 620</u>	<u>11 897 980</u>	<u>402 780 875</u>

12. GARANTIES ET CAUTIONS

Cette rubrique a enregistré les garanties locatives versées par la banque pour l'occupation des bâtiments abritant certaines agences et points de vente ainsi que certaines résidences occupées par les expatriés et cadres de la banque.

13. TRESORERIE PASSIVE

Les soldes de ce poste au 31 décembre 2024 représentent les dépôts de la Banque Centrale du Congo.

14. DEPOTS ET COMPTES COURANT A VUE

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Comptes courants des sociétés	5 731 617 853	4 931 281 058
Comptes courants des particuliers	2 167 085 927	1 635 852 995
Comptes courants organismes et établissements publics	1 683 505 646	906 156 719
Comptes Fidélité	948 428 997	730 891 716
Comptes Academia	16 078 503	14 734 671
Autres	<u>67 047 860</u>	<u>34 802 528</u>
	<u>10 613 764 786</u>	<u>8 253 719 687</u>

Le poste « comptes courants des sociétés » est constitué de dépôts en monnaie locale pour FC 261 milliards et en devises étrangères pour la contre-valeur en monnaie locale de FC 5.321 milliards.

15. DEPOTS A TERME

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dépôts à terme de 3 mois	12 232 000	52 912 500
Dépôts à terme de 6 mois	118 829 857	180 991 231
Dépôts à terme d'un an et plus	2 424 911 912	1 534 592 712
Comptes « Renaissance à 2 ans »	5 610 794	5 169 806
Comptes « Renaissance à 3 ans »	905 324	398 665
Comptes « Renaissance à 4 ans »	521 875	656 512
Comptes « Renaissance à 5 ans »	4 813 508	3 795 763
Comptes « Renaissance à 6 ans »	48 900	-
Comptes « Renaissance à 8 ans »	60 423	43 289
Comptes « Renaissance à 10 ans »	7 669 598	7 935 468
	<u>2 575 604 191</u>	<u>1 786 495 946</u>

16. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Suspens opérations	(a)	164 646 300	98 822 088
Provisions Credoc et cautionnement	(b)	304 927 075	178 417 038
Couverture avances accordées		92 859 206	27 037 916
Provision IBP		92 096 246	128 157 549
Provision frais contrôle BCC		50 692 121	36 536 914
Autres	(c)	<u>76 978 958</u>	<u>84 530 282</u>
		<u>782 199 906</u>	<u>553 501 787</u>

(a) Le solde de ce poste comprend diverses opérations notamment les transactions monétiques, les suspens opérations guichet unique et autres.

(b) Les « provisions Credoc et cautionnement » au 31 décembre 2024 se rapportent à la couverture en monnaies étrangères des engagements (hors bilan) en force.

(c) La rubrique « Autres » au 31 décembre 2024 se compose essentiellement des provisions relatives aux intérêts payables sur DAT de la clientèle et des factures fournisseurs en attente.

17. DIVERS PASSIFS

		<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Provisions OCC/BIVAC		146 726 382	119 911 922
Sommes à verser aux régies financières	(a)	18 646 799	15 210 851
Provisions Mastercard	(b)	34 666 270	29 114 233
Banques crédit chèques à l'encaissement	(c)	613 211	1 038 584
Valeurs à recouvrer clients créditeurs	(d)	14 340 719	2 150 348
Valeurs à payer paie agents de l'Etat	(e)	19 842 594	9 752 257
Autres passifs		<u>888 192</u>	<u>1 930 331</u>
		<u>235 724 167</u>	<u>179 108 526</u>

(a) Les sommes à verser aux régies financières se détaillent de la manière suivante :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Sommes à verser à la DGDA	5 379 429	6 560 820
Sommes à verser à la DGI	27 162	218 922
Sommes à verser à la DGRAD	64 895	36 407
Sommes à verser à la DRHKAT	214 865	636 553
Autres	<u>12 960 448</u>	<u>7 758 149</u>
	<u>18 646 799</u>	<u>15 210 851</u>

(b) Les « provisions Mastercard » représentent les provisions en garantie constituées par les clients utilisateurs des cartes de crédit Mastercard.

(c) Les « Banques crédit chèques à l'encaissement » comprennent les chèques tirés sur les autres banques locales et déposés par les clients pour leur encaissement.

(d) Au 31 décembre 2024, les « Valeurs à recouvrer clients créditeurs » représentent principalement des effets à l'encaissement et des engagements pour remises documentaires.

(e) Ce solde représente essentiellement les enveloppes de paie des fonctionnaires non encore exécutée.

18. CAPITAL

La situation du capital au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

Actionnaire	<u>Valeur</u>		<u>Nombre d'actions</u>		<u>Valeur</u>		%
	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>Augmentation</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2024</u>		
Rawholding SA	136 471 250	871	-	871	136 471 250		95
Minzoto Holding	<u>7 213 481</u>	<u>46</u>	<u>-</u>	<u>46</u>	<u>7 213 480</u>		<u>5</u>
Total	<u>143 684 731</u>	<u>917</u>	<u>=</u>	<u>917</u>	<u>143 684 730</u>		<u>100</u>

19. PLUS VALUE DE REEVALUATION

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde à l'ouverture	121 168 508	122 855 450
Plus-value de l'exercice	90 858 600	60 334 440
Plus-value de l'exercice neutralisée	(13 801 870)	(8 496 049)
Plus-value de l'exercice comptabilisée en autres provisions réglementées (a)	(77 056 730)	(51 838 390)
Régularisation compléments d'amortissements antérieurs	<u>586 166</u>	<u>(1 686 943)</u>
	<u>121 754 674</u>	<u>121 168 508</u>

- a) Cette ligne reprend le montant des plus-values amortissable des immobilisations conformément aux dispositions de la réglementation bancaire ainsi que la loi de finance applicable en RDC.

20. PROVISIONS REGLEMENTAIRE

Les provisions réglementaires comprennent la provision sur les créances saines constituée conformément à l'instruction n°16 modifications 3.

21. EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'emprunt obligataire représente un montant de USD 35 millions (FC 97,30 milliards) au 31 décembre 2024, consenti par les actionnaires RAWHOLDING S.A. et MINZOTO HOLDING LTD dans le cadre du renforcement des fonds propres de la Banque. Il s'agit d'un emprunt à caractère perpétuel et convertible en actions, dont le résumé de souscription se présente comme suit :

<u>Nom de l'Emetteur (Obligataire)</u>	<u>Valeur en USD</u>	<u>Type</u>
RAWHOLDING S.A. (33.243 obligations souscrites)	33 243 000	Convertibles en actions Type – A
MINZOTO HOLDING LTD (1.757 obligations souscrites)	<u>1 757 000</u>	Convertibles en actions Type – B
	<u>35 000 000</u>	

22. EMPRUNTS FINANCIERS

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
SFI	58 380 000	89 250 000
BADEA	25 020 000	34 425 000
BAD	11 120 000	20 400 000
EASE	3 355 693	7 726 402
FPM	13 900 000	8 925 000
IDA	-	<u>1 251 142</u>
	<u>111 775 693</u>	<u>161 977 544</u>

23. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêt perçus sur bons BCC	284 341	-
Intérêts perçus sur prêts et compte à terme	344 157 140	224 482 122
Intérêts perçus sur les Obligations et Bonds	19 508 865	17 037 863
Intérêts perçus sur comptes à vue auprès des établissements de crédit	3 177 846	2 042 802
Gains sur Obligations et Bons de Trésor	<u>33 880 915</u>	<u>22 679 796</u>
	<u>401 009 107</u>	<u>266 242 583</u>

24. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts sur crédits à la clientèle	553 873 986	428 415 279
Commissions sur crédits à la clientèle	148 538 565	120 830 682
Autres	<u>167 464 519</u>	<u>141 509 440</u>
	<u>869 877 070</u>	<u>690 755 401</u>

25. CHARGES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Agios payés aux correspondants étrangers	33 160 099	11 467 264
Crédits documentaires	62 486	611 916
Charges sur obligations et Bons de trésor	<u>168 261</u>	<u>89 583</u>
	<u>33 390 846</u>	<u>12 168 763</u>

26. CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêts dus sur les dépôts à terme reçus	88 862 848	52 932 135
Intérêts dus sur les comptes ordinaires créditeurs	28 565 018	22 282 785
Intérêts dus sur renaissance	979 129	623 165
Agios sur cartes de crédit	<u>20 169 037</u>	<u>10 227 097</u>
	<u>138 576 032</u>	<u>86 065 182</u>

27. PRODUITS SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Commissions sur transferts étrangers	159 496 556	120 788 632
Frais de tenue des comptes	28 605 592	26 117 873
Commissions et profits sur opérations de change	114 564 479	123 142 117
Commissions sur transferts autres places	36 271 902	26 600 483
Commissions sur transferts autres banques	96 188 344	82 704 565
Commissions sur cautions garanties	1 480 119	984 829
Produits sur SMS Banking	4 794 115	6 846 441
Commissions émission Mastercard	30 921 429	20 858 871
Commissions sur validation licences	1 965 262	1 626 064
Frais de retraits DAB/TPE	60 311 288	44 153 143
Autres	<u>46 628 782</u>	<u>18 927 761</u>
	<u>581 227 868</u>	<u>472 750 779</u>

28. CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES DIVERSES

Les charges sur opérations bancaires diverses représentent des pertes de change sur la réévaluation de la position de change.

29. AUTRES CHARGES BANCAIRES

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Frais de contrôle BCC	50 729 027	36 542 786
Intérêts sur emprunt Obligataire	11 652 375	9 784 514
Intérêts sur emprunt subordonné	-	7 609 500
Intérêts sur autres emprunts financiers	12 697 611	12 812 115
Assurance Prêt	135 095 358	-
Autres	<u>11 021 980</u>	<u>26 988 355</u>
	<u>221 196 351</u>	<u>93 737 270</u>

30. PRODUITS ACCESSOIRES

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Produits sur imprimés BCC et RAWBANK	19 275 559	15 086 151
Commissions sur opérations MoneyGram	2 692 043	2 777 725
Autres	<u>40 247 875</u>	<u>32 958 139</u>
	<u>62 215 477</u>	<u>50 822 015</u>

31. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Assurances	46 528 171	127 263 902
Frais BCC	753 518	1 082 779
Honoraires avocats et consultants	44 628 485	32 441 736
Entretien et maintenance bâtiments	27 874 688	21 144 518
Frais de sous-traitance	25 649 417	16 263 935
Fournitures et maintenance informatique	47 500 144	26 552 295
Gardiennage	14 292 135	11 542 707
Frais de voyage intérieur et extérieur	26 194 922	15 889 277
Télécommunications	22 467 049	11 711 572
Publicité	52 054 844	30 931 447
Loyers	11 974 323	9 490 315
Imprimés et fournitures	13 357 749	12 300 133
Poste et colis	5 892 997	4 348 121
Carburant automobiles et groupes électrogènes	5 968 441	5 111 529
Dotation provision litiges juridiques	2 661 000	5 509 968
Redevance télé-compensation	6 827 892	5 650 685
Dons et libéralités	9 752 625	1 935 594
Eau et électricité	3 369 461	2 654 851
Représentation et réceptions	4 157 751	3 252 781
Frais d'entretien et maintenance véhicules	6 262 516	5 006 692
Frais d'obtention documents légaux	3 084 520	1 768 939
Inspection et audit	488 101	431 171
Autres	33 961 290	24 552 426
	<u>415 702 039</u>	<u>376 837 373</u>

32. CHARGES DE PERSONNEL

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Traitements et salaires	140 277 343	114 911 643
Indemnités de logement	46 259 769	15 753 219
Indemnités de transport	10 264 888	14 869 384
Soins médicaux et pharmaceutiques	14 552 634	10 090 153
Frais Formation	7 726 647	-
Charges sociales	19 874 326	16 570 879
Charges sur retraite	-	11 821 836
Frais funéraire et tenue du personnel	3 835 277	2 840 997
Impôt sur Rémunérations Expatriés	3 972 052	3 295 276
Assurance Indemn Fin Carrière	10 957 125	-
Charges sur Prov Rémunération	-	3 754 856
	<u>257 720 061</u>	<u>193 908 243</u>

33. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Reprises sur provisions créances	29 186 344	10 360 738
Dotations aux provisions générales	32 889 594	(16 853 162)
Dotations créances en souffrance	(63 773 960)	(63 301 518)
	<u>(1 698 022)</u>	<u>(69 793 942)</u>

34. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Reprise créances amorties	299 000	148 272
Autres profits exceptionnels	<u>2 788 128</u>	<u>42 584 264</u>
	<u>3 087 128</u>	<u>42 732 536</u>
Pertes diverses opérations	(3 908 474)	(3 409 195)
Amendes et pénalités	(18 206 152)	(1 406 652)
Intérêts et frais de tenue de comptes non récupérés	(35 519 030)	(19 853 231)
Plus/Moins-value sur cession d'immobilisations	(31 087)	(228 906)
Autres pertes exceptionnelles	<u>(14 361 108)</u>	<u>(2 137 932)</u>
	<u>(72 025 851)</u>	<u>(27 035 916)</u>
	<u>(68 938 723)</u>	<u>15 696 620</u>

35. PASSIFS EVENTUELS

Au cours de l'exercice 2024, la banque n'a pas considéré, dans le calcul de l'impôt sur les bénéfices et profits, les revenus de placements réalisés à l'étranger dans le respect des dispositions fiscales en vigueur. Cette pratique ne prend en compte l'innovation apportée par la Loi de finances 2025 modifiant l'article 31 de l'Ordonnance-loi n° 69/009 du 10 février 1969 relatives aux impôts cédulaires sur les revenus en son point 4 étant donné que les innovations de cette dernière n'entrent en vigueur qu'au 1er janvier 2025. Les revenus considérés par la banque sont ceux générés au cours de l'année 2024.

Compte tenu des interprétations diverses sur l'application de cette innovation de la Loi de finances 2025, en ce qui concerne l'intégration, dans le bénéfice imposable, des revenus de placements générés à l'étranger par les établissements de crédit et de microfinance, nous ne pouvons anticiper sur l'impact que cette situation pourrait engendrer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024 si la Direction Générale des Impôts n'arrivait pas à valider le traitement fiscal de ces revenus par la banque.

36. ENGAGEMENTS DONNES

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Confirmation crédits documentaires	(20 279 326)	(38 057 848)
Acceptations de payer	(47 546 618)	(41 271 910)
Engagements sur crédits documentaires import	(110 120 682)	(121 453 548)
Plafonds des crédits disponibles	(576 494 686)	(485 412 220)
Cautions garanties et avals	<u>(725 221 148)</u>	<u>(553 588 561)</u>
	<u>(1 479 662 460)</u>	<u>(1 239 784 087)</u>

37. ENGAGEMENTS RECUS

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Hypothèques et nantissement fonds de commerce	3 150 414 108	2 025 608 095
	<u>3 150 414 108</u>	<u>2 025 608 095</u>

38. ENGAGEMENTS INTERNES

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Conservation existence	21 202 985	14 451 777
	<u>21 202 985</u>	<u>14 451 777</u>

TABLEAU I : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

montant en unités de Francs Congolais

LIBELLE	Décembre 2024 VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	Septembre 2024 VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	Juin 2024 VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	Mars 2024 VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
Fonds Propres de base (FP de base) ou Tier 1 (1) = (2) + (3)	1.644.519.821.797.78	1.047.067.160.899.60	1.040.544.544.970.00	1,180,376,087,291.43
Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)	1.547.219.821.797.78	950.117.160.899.60	944.294.544.970.00	1.085.876.087.291.43
Fonds Propres additionnels de Catégorie 1 (autres éléments de T1) (3)	97.300.000.000.00	96.950.000.000.00	96.250.000.000.00	94.500.000.000.00
Fonds Propres complémentaires (Tier 2) (4)	229.204.179.124.54	218.427.559.915.04	207.480.319.624.20	195.209.670.522.67
Fonds propres réglementaires (5) = (1) + (4)	1.873.724.000.922.32	1.265.494.720.814.64	1.248.024.864.594.20	1.375.585.757.814.10

TABLEAU II :
DONNÉES PRUDENTIELLES
montant en unités de Francs Congolais

LIBELLÉ	Décembre 2024	Septembre 2024	Juin 2024	Mars 2024	NORMES REGLMEN- TAIRES
	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)	
1. SOLVABILITÉ					
Risques de crédit (R1)	7,833,884,516,751	7,434,064,165,261	7,005,625,059,698	6,543,781,154,334	
Risque opérationnel (R2)	1,261,493,624,000	1,261,493,624,000	1,261,493,624,000	1,261,493,624,000	
Risque de marché (R3)	72,789,024,230	41,544,607,340	32,094,101,270	3,112,042,573	
Total des Risques Bancaires R = R1+R2+R3	9,168,167,164,981	8,737,102,396,602	8,299,212,784,968	7,808,386,820,907	
Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1) en %	16.88%	10.87%	11.38%	13.91%	≥ 6 %
Ratio de solvabilité Fonds Propres Additionels catégorie 1 en %	1.06%	1.11%	1.16%	1.21%	≤ 1,5 %
Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %	17.94%	11.98%	12.54%	15.12%	≥ 7,5%
Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en %	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%	≤ 2,5 %
Ratio de solvabilité global en %	20.44%	14.48%	15.04%	17.62%	≥ 10 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en %	10.88%	4.87%	5.38%	7.91%	≥ 0,75 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en %	10.88%	4.87%	5.38%	7.91%	≥ 1,5 %
Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en %	10.88%	4.87%	5.38%	7.91%	≥ 2,5 %
Coussins Contracycliques en %	27.75%	15.75%	16.76%	21.81%	[0% à 2,5%]
Coussin systémique en %	27.70%	15.70%	16.71%	21.76%	[1% à 2%]
Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins	20.44%	14.48%	15.04%	17.62%	≥ 11,25 %
2. RATIO DE LEVIER	8.69%	5.79%	5.92%	7.39%	≥ 5 %
3. RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBAL (valeur absolue)	6.43%	1.26%	3.52%	0.52%	≤ 15 %
4. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION	316.89%	262.09%	301.17%	248.00%	≥ 80 %
5. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIE NATIONALE	352.50%	370.10%	366.63%	383.47%	≥ 100 %
6. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIES ETRANGERES	132.79%	128.40%	132.26%	101.31%	≥ 100 %
7. RATIO DE LIQUIDITE GLOBALE	143.24%	139.16%	142.14%	113.08%	≥ 100 %
8. Solde de Trésorerie	7,717,559,982,225	6,856,708,544,502	7,231,339,072,082	5,373,542,293,925	
9. Refinancement auprès de la BCC	-	-	-	-	
10. RATIO DE DIVISION DES RISQUES (Grands risques)	72.74%	165.58%	183.79%	134.27%	≤ 800 %
11. Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA)	3.40%	2.26%	1.68%	0.77%	
12. Résultat net de l'exercice/Fonds propres de base (ROE)	35.95%	34.45%	25.28%	9.45%	
13. Charges du personnel/charges de structure	62.43%	46.09%	47.64%	33.55%	
14. Charges de structure/Produit Net Bancaire	17.48%	23.32%	31.94%	31.41%	

Le fait marquant reste l'appréciation globale des ratios liés au Fonds propres en fin de période (Décembre 2024), Elle essentiellement due au résultat de USD 212 Millions.

Cette croissance du Résultat de 11 % comparé à l'exercice clos de 2023 induisant un RoE supérieur à 30 % et un rendement d'actifs de 3,40 % (RoA) ainsi qu'une amélioration du ratio de levier qui passe à 8,69 %.

Un CET 1 en hausse malgré une augmentation du RWA sur les différentes périodes présentées sur le tableau démontre une adéquation solide de nos Fonds propres sur les risques nets

Note explicative sur le processus du coût du risque*¹, de prise de garantie et de recouvrement des concours en impayés

1. Classification des crédits

Rawbank procède, tous les mois, à la classification de l'ensemble de ses crédits tant au bilan qu'en hors bilan, en conformité avec l'Instruction BCC n°16 (modification n°3).

L'exercice de classification vient soit : (i) confirmer le statut d'un crédit par rapport au mois précédent (statu quo) ; ou (ii) entraîner une migration vers une catégorie inférieure ou un reclassement parmi les crédits sains.

En référence à l'Instruction susvisée, les crédits sont repartis en deux grandes catégories :

1. Les crédits sains
2. Les crédits en souffrance
 - a. Crédits à surveiller
 - b. Crédits non performants (Non performing Loans)
 - Crédits Prédoutoux
 - Crédit douteux
 - Crédits compromis

Les crédits en souffrance correspondent aux créances dont les recouvrements ne s'effectuent pas conformément aux dispositions contractuelles ou qui sont détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer l'intégralité de leurs engagements actuels et futurs soulève des motifs d'inquiétude.

Lors de la classification des crédits, la Banque applique systématiquement le principe de contagion des expositions, qui consiste à attribuer la même classification (et la plus défavorable, si applicable) à l'ensemble des crédits parallèles (en force) d'un même client.

En cas de défaut prolongé d'un client, le principe de contagion s'étend alors à ses parties liées.

Dans le cadre d'une approche prudente, Rawbank applique des règles de classification plus strictes que celles prévues par l'Instruction BCC n°16 (modification n°3), notamment en ce qui concerne :

- Le déclassement plus rapide des crédits non performants entre les différents stages : les crédits douteux sont envoyés vers la catégorie compromise au bout de 9 mois après le défaut, au lieu des 12 mois prévus par la BCC ;
- Le délai de séjour des crédits restructurés avant un éventuel reclassement en crédits sain : La Banque applique un maintien plus prolongé que les 90 jours réglementaires.

¹ Coût du Risque : Identification, classification et provisionnement des crédits

Par ailleurs, la Direction des Risques (responsable du processus de classification des crédits) peut, de sa propre initiative, déclasser un crédit même en l'absence de retard de remboursement ; du fait par exemple de :

- Signaux importants de dégradation ou difficultés à venir ;
- Survenance d'événements exceptionnels (catastrophes naturelles, épidémies...) affectant le secteur dans lequel l'emprunteur exerce son activité.

Note : La Banque ne pratique pas de migration de crédits qui impliquent de reclasser les crédits en défaut vers la catégorie des crédits à surveiller. Partant de ce principe, les échéances en impayés (et qui auraient entraîné une entrée en défaut), doivent d'abord être intégralement couvertes par le client avant d'envisager une sortie de la catégorie non performante.

2. Provisionnement des crédits

Lors du provisionnement de ses crédits, la Banque applique à minima les règles prévues par l'Instruction BCC n°16 qui dispose de considérer la grille de provisionnement ci-après :

Classification crédits	Nbres de jours de Retard	Taux (minimum) de provision
Créances Saines	0	1%
Créances à surveiller	< 90	3%
Créances Pré-douteuses	Entre 90 et 180	20%
Créances Douteuses	Plus de 180	50%
Créances Compromises	Plus de 365	100%

Le pourcentage des provisions applicable à l'une ou l'autre catégorie de classification crédits est calculé sur l'exposition nette de crédit, après prise en compte des garanties éligibles (éventuelles). Pour les garanties autres que le cash collatéral nanti, leur prise en compte dans le calcul des provisions demeure très encadrée, notamment par les Instructions BCC n°14 et 16.

Le provisionnement des crédits est effectué tous les mois, à intervalles réguliers par la Direction des Risques, en toute indépendance vis-à-vis du Comité de crédit et du Comité exécutif, lesquels sont néanmoins tenus informés.

En parallèle au provisionnement en normes locales (GCEC), la Banque applique également la classification et le provisionnement des crédits selon l'approche de la perte attendue, préconisée sous IFRS 9. Lorsque la provision IFRS 9 est significativement supérieure à celle calculée en GCEC, la Banque procède à des ajustements (rehaussements) des provisions en normes locales.

3. Garanties

Lorsqu'elle assume le risque de crédit, la Banque accepte la prise de sûretés principalement comme moyen de réduire le risque de perte en cas de défaut d'une contrepartie (Loss Given Default) mais en aucun cas, comme déterminant à la décision de crédit.

Par ailleurs, La Banque privilégie le recours aux instruments de rehaussement de crédit, assurance-crédit ou garantie de portefeuille pour ses segments clientèle considérés comme les plus risqués (notamment les PME).

En règle générale, les garanties sont classifiées en trois grandes catégories :

- Garanties réelles

Elles portent sur les biens meubles ou immeubles du débiteur (ou d'un tiers) et sont dites garanties réelles mobilières dans le premier cas (gages, nantissement, droit de rétention...) et garanties réelles immobilières dans le second cas (hypothèques).

Les garanties réelles mobilières peuvent être distinguées selon le mode de leur constitution. Elles sont alors dites avec dépossession si le débiteur ou le garant se dessaisit du bien meuble donné en garantie (gage, droit de rétention) ou sans dépossession si le débiteur reste en possession du bien mobilier donné en garantie (nantissement).

- Garanties personnelles

Les garanties personnelles (cautionnement, lettre de garantie à première demande) sont constituées par l'engagement pris par une personne physique ou morale de se substituer au débiteur principal en cas de défaillance de celui-ci.

Une garantie personnelle n'a de valeur que si la Banque est en mesure de vérifier l'existence et la valeur nette (après déduction de l'endettement en cours) des actifs détenus par le garant, de s'assurer qu'ils que lesdits actifs couvrent bien son risque de crédit.

En l'absence d'une telle évaluation, la garantie personnelle a plus qu'une valeur morale qu'une valeur réelle pour la Banque et par conséquent ne peut se substituer à la prise de garanties réelles.

Uniquement les garanties qui répondent aux conditions reprises à l'article 22 de l'instruction n°16 (modification n°3) sont acceptées en déductibilité des risques.

Note importante : la Banque ne prend pas en principe des garanties dont l'affectation ou le transfert de propriété au profit de la banque n'est pas certain (absence de titre foncier...) ou dont l'affectation en garantie est susceptible d'être contestée par des ayants droit (enfants mineurs). Ces types de garanties sont donc exclus.

- Assurances

La Banque se réserve le droit de considérer les assurances souscrites par le client sur ses actifs (stock, immobilisations, notamment) comme des garanties sur le crédit, uniquement lorsque ces assurances la désignent comme bénéficiaire du sinistre (Loss Payee – en anglais).

Loss Payee est une clause d'un contrat d'assurance qui prévoit, en cas de paiement effectué au titre de la police en relation avec le risque assuré, que le paiement sera effectué à un tiers plutôt qu'au bénéficiaire directement assuré par la police.

L'assurance pour solde restant dû est assimilée à une formule de Loss Payee.

4. Recouvrement

Les processus et procédures recouvrement chez Rawbank sont principalement encadrés par les trois Instructions BCC ci-après :

- Instruction n° 16, modification n° 3 ;
- Instruction n° 13, modification n° 5 (sur la Mise à l'Index) ;
- Instruction n° 5, portant sur la Centrale des Risques.

En référence à ce qui précède, les responsabilités en matière de recouvrement des créances dans la Banque s'effectuent comme suit :

- Au niveau 1 : La responsabilité du recouvrement (amiable) incombe entièrement au Gestionnaire de compte (Commercial) qui procède aux diligences nécessaires à la récupération des montants en impayés compris entre 1 & 90 jours.
- Au niveau 2 : Ce n'est qu'à partir de la classification en prêts non performants « NPL » (plus de 90 jours) que le Département Recouvrement (au sein de la Direction des Risques², comme deuxième ligne de défense) prend le relais pour marquer la nette rupture entre le suivi en recouvrement effectué par le Commercial (première ligne de défense) et la nouvelle pression institutionnelle qui doit désormais s'appliquer sur le client. Dès lors, il s'agit de marquer (vis-à-vis du client) : (1) un changement d'interlocuteur ; (2) un changement de discours et (3) un changement de méthodes, parmi lesquelles : l'index.

Note : La responsabilité de la surveillance et du recouvrement des crédits « rééchelonnés » et « restructurés » incombe à la fois au gestionnaire de compte et au Département Recouvrement.

Dans une approche proactive de gestion des risques et de prévention des impayés, le Département Recouvrement procède à des analyses de risques post-mortem des créances classifiées non-performantes.

² Structure organisationnelle qui prévalait en 2024 et qui a été récemment modifiée.

Ce rapport consiste en une sorte d'autopsie pour déceler les failles internes pré et post décision crédit, pouvant expliquer l'origine de l'impayé ou entraînant des difficultés de récupération. Les constats et recommandations y relatifs sont remontés au Comité Crédit.

En règle générale, les efforts de recouvrement sont déployés autour des actions (graduelles) suivantes :

- Mises en demeure ;
- Visites des clients et des garanties ;
- Mise à l'index ;
- Restructuration des engagements
- Recouvrement judiciaire

Ci-dessous une liste d'actions de recouvrement non exhaustives³ :

Nombre de jours de retard	Responsabilité	Résumé des actions
0-90 jours	Commercial	Relance Téléphonique ; 1ère lettre de Rappel ; 2ème lettre de Rappel ; Lettre d'information à la caution ; Visite client ; Visite à la caution.
>90 jours	Recouvrement	1ère Mise en Demeure ; Visite client ; Index BCC.
120-150 Jours	Recouvrement	2ème Mise en Demeure ; Mise en demeure de la caution
150-180 Jours	Recouvrement	Mise en demeure par voie d'huissier ; Visite caution ; Visite Garanties Réelles.
180-229 Jours	Recouvrement (Judiciaire)	Action Judiciaire

³ En cas d'indice avéré de l'insolvabilité du client, des actions de recouvrement d'un niveau supérieur peuvent éventuellement être déclenchées plus tôt, indépendamment du nombre de jours de retard.

TABLEAU III :
QUALITÉ DU PORT (A)

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
Créances à surveiller nettes (1)	151,155,035,986	151,155,035,986	288,097,647,851	308,940,879,713	480,729,988,167
Créances prédouteuses nettes (2)	19,836,555,548	19,836,555,548	19,170,660,744	15,511,536,688	30,880,333,804
Créances douteuses nettes (3)	6,588,565,654	6,588,565,654	5,143,709,555	5,973,546,293	6,201,710,656
Créances compromises(4)	-	-	-	-	-
Provisions pour créances en souffrance (5)	187,922,800,332	187,922,800,332	232,838,202,800	179,000,504,306	181,637,535,826
Créances en souffrance brute (6)=(1)+(2)+(3)+(4)+(5)	365,502,957,520	365,502,967,520	545,250,220,950	509,426,467,000	699,449,568,453
Créances en souffrance nette (7)=(1)+(2)+(3)+(4)	177,580,157,188	177,580,157,188	312,412,018,150	330,425,962,694	517,812,032,627
Taux de provisionnement des créances en souffrance (8)=(5)/6	51%	51%	43%	35%	26%
Total créances nettes (9)	5,783,700,941,627	5,783,700,941,627	5,389,876,277,900	5,306,313,590,344	4,450,150,962,103
Total créances brutes (10)	5,971,623,741,958	5,971,623,741,958	5,622,714,480,700	5,485,314,094,650	4,631,788,497,929
Fonds propres de base (11)	1,644,519,821,798	1,644,519,821,798	1,047,067,160,900	1,040,544,544,970	1,047,067,160,900
Part des créances en souffrance brut/ Total créances brutes (12)=(6)/(10) en %	6.1%	6.1%	10%	9.3%	15.1%
Part des créances en souffrance nettes/ Total créances nettes (13)=(7)/(9) en %	3.1%	3.1%	69%	6.29%	11.6%
Part des créances en souffrance nettes/ Fonds propre de base (14)=(7)/(11) en %	11%	11%	30%	32%	49%
Créances non performantes nettes (15)=(2)+(3)+(4)	26,425,121,202	26,425,121,202	24,314,370,299	21,485,082,981	37,082,044,460
Part des créances non permantes nettes/ Total créances nettes (16)=(15)/(9) en %	0.46%	0.46%	0.45%	0.40%	0.83%
Volume des créances restructurées ou rééchelonnées	10,742,915,240.00	10,742,915,240.00	9,929,527,590.00	5,839,512,250.00	5,556,402,900.00
Total créances radiées et sorties du bilan	980,336,164.05	980,336,164.05	980,336,164.05	-	-

TABLEAU IV
QUALITÉ DU PORT (B)— I/5

Rubriques	net saine (1)	Provision (2)	net en souffrance à surveiller (3)
1. Crédits par terme	5,606,120,784,438	46,019,412,608	151,155,035,986
Crédits à long terme	154,353,409,062	1,450,468,313	6,895,853,441
Crédits à moyen terme	2,604,821,067,086	21,484,822,457	59,008,862,070
Crédit à court terme	324,961,106,170	3,205,012,514	1,923,489,233
Découverts	2,521,985,202,120	19,879,109,324	83,326,831,242
2. Ventilation des crédits par monnaies	5,606,120,784,438	46,019,412,608	151,155,035,986
Monnaies Nationales	93,687,964,439	1,362,603,207	6,130,038,305
Monnaies Étrangères	5,512,432,819,999	44,656,809,401	145,024,997,681
3. Crédits à la clientèle par institution	5,606,120,784,438	46,019,412,608	151,155,035,986
Administration Publique Centrale	43,262,227,579	311,569,502	31,002,409,720
Administration Publique locale	76,887,506,418	778,830,389	17,292,432,022
Entrep./Ets Publiques	1,111,235,416,752	1,463,555,342	3,232,360,290
Entrep./Ets Privées	2,821,077,745,522	26,924,766,752	76,258,527,071
PME	555,123,937,849	6,209,878,954	4,197,063,162
Ménages	994,515,879,577	10,281,068,102	16,759,281,963
ISBLM	4,016,960,940	49,575,429	2,409,775,287
Autres	1,109,801	168,138	3,186,471
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	5,606,120,784,438	46,019,412,608	151,155,035,986
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	3,009,386	455,932	5,250,650
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	593,548,393	6,034,861	42,111,973
ADMINISTRATION PUBLIQUE	259,389,480,411	2,540,559,994	53,631,717,502
AGRICULTURE	39,718,662,651	388,606,764	490,123,852
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	291,689,544	3,017,701	0
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	21,477,098,315	216,924,331	0
COMMERCE DE DETAIL	84,179,622,488	724,356,758	19,401,735,636
COMMERCE DE GROS	118,679,337,044	1,481,847,003	107,513,358
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	124,969,917,147	2,018,347,852	237,528,786
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	20,667,623	375,679	0
ENSEIGNEMENT	34,233,979,777	736,477,764	565,106,207
ENTREPRISES IMMOBILIERES	96,371,837,387	777,685,853	161,992,258
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	17,540,072,790	148,346,754	34,875,071
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	2,580,662,947,743	14,422,122,603	34,157,129,403
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	143,522,417,934	1,699,333,030	92,423,925
INFORMATION ET COMMUNICATION	4,392,291	49,583	0
PRODUCTION ARTISANALE	517,561,469	5,233,550	0
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	137,301,504,718	1,422,828,724	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	46,278,662,104	21,701,691	10,112,466
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	667,912,456	6,752,218	0
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	26,627,461,861	268,943,100	7,498,266,459
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	92,610,480,798	893,410,587	194,232,018
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	25,255,024,944	129,298,375	146,670,783
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	21,020,564,022	188,608,000	0
SANTE	14,372,352,819	99,622,653	55,667,865
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	107,089,213,045	925,284,935	7,208,731,198
EXPLOITATION FORESTIERE	5,512,736,857	55,799,462	1,887,722
TELECOMMUNICATION	256,968,801,014	2,745,774,547	11,005,049,563
TEXTILE ET CONFECTION	262,595,891	2,670,462	0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	250,225,400,206	3,420,943,802	5,337,889,852
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	1,099,751,831,310	10,667,998,041	10,769,019,438
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	5,606,120,784,438	46,019,412,608	151,155,035,986
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	859,124,407,319	0	0
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	109,984,361,262	0	0
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION		0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	749,140,046,057	0	24833768660

TABLEAU IV
QUALITÉ DU PORT (B)— 2/5

Rubriques	net en souffrance		
	Provision (4)	pré douteux (5)	Provision (6)
1. Crédits par terme	61,374,123,654	19,836,555,548	12,322,651,593
Crédits à long terme	25,284,182,614	186,874,381	61,542,475
Crédits à moyen terme	9,626,617,959	7,137,194,313	9,025,316,124
Crédit à court terme	57,563,406	589,678,155	539,713,195
Découverts	26,405,759,675	11,922,808,699	2,696,079,800
2. Ventilation des crédits par monnaies	61,374,123,654	19,836,555,548	12,322,651,593
Monnaies Nationales	16,075,808,096	175,222,790	400,690,361
Monnaies Étrangères	45,298,315,558	19,661,332,758	11,921,961,232
3. Crédits à la clientèle par institution	61,374,123,654	19,836,555,548	12,322,651,593
Administration Publique Centrale	958,556,519	22,939,718	7,537,563
Administration Publique locale	534,903,745	674	48,811,160
Entrep./Éts Publiques	16,996,405,643	90,717,190	29,807,974
Entrep./Éts Privées	42,023,420,016	2,937,023,373	150,574,561
PME	163,252,089	8,803,029,877	3,011,577,606
Ménages	379,702,109	7,544,796,587	8,827,000,332
ISBLM	317,784,755	438,048,128	247,342,397
Autres	98,779	0	0
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	61,374,123,654	19,836,555,548	12,322,651,593
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	159,106	0	0
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	1,276,086	30,252,537	9,940,418
ADMINISTRATION PUBLIQUE	1,625,160,186	522,019,361	1,857,770,036
AGRICULTURE	3,755,566	0	0
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	0	0	0
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	0	128,237,674	49,088,713
COMMERCE DE DETAIL	594,671,589	167,004,302	125,004,079
COMMERCE DE GROS	2,175,621	165,324,955	118,068,180
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	7,541,585	2,743,395,819	917,850,099
EL VAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	0	0	0
ENSEIGNEMENT	12,605,810	407,246,950	227,861,863
ENTREPRISES IMMOBILIERES	4,908,725	2,813,377,579	20,634,744
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	1,056,792	0	0
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	7,651,748,748	879,218,679	718,904,486
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	3,393,848	0	509,984
INFORMATION ET COMMUNICATION	0	1,102,330	362,205
PRODUCTION ARTISANALE	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	306,430	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	29,379,564,273	865,036	284,235
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	5,885,657	255,544,783	84,437,587
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	4,444,451	419,486,252	61,260,153
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	0	0
SANTE	1,686,860	0	0
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	144,874,352	2,411,335	792,320
EXPLOITATION FORESTIERE	57,202	0	0
TELECOMMUNICATION	4,363,053,612	0	0
TEXTILE ET CONFECTION	0	0	0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	16,995,150,813	9,483,410	66,683,492
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	570,646,341	11,291,584,547	8,063,199,000
NON RESIDENTS. TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	61,374,123,654	19,836,555,548	12,322,651,593
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	0	0	0
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0	0	0
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	0	1067790000	0

TABLEAU IV
QUALITÉ DU PORT (B)— 3/5

Rubriques	net en souffrance		
	douteux (7)	Provision (8)	compromis (9)
1. Crédits par terme	6,588,565,654	8,236,315,326	0
Crédits à long terme	119,624,220	119,632,092	0
Crédits à moyen terme	3,787,698,049	3,811,757,633	0
Crédit à court terme	46,004,035	47,077,978	0
Découverts	2,635,239,349	4,257,847,624	0
2. Ventilation des crédits par monnaies	6,588,565,654	8,236,315,326	0
Monnaies Nationales	577,369,979	577,409,950	0
Monnaies Étrangères	6,011,195,675	7,658,905,376	0
3. Crédits à la clientèle par institution	6,588,565,654	8,236,315,326	0
Administration Publique Centrale	84,786,350	84,791,929	0
Administration Publique locale	9,033,475	9,034,069	0
Entrep./Ets Publiques	15,664,704	15,665,735	0
Entrep./Ets Privées	1,202,069,856	1,202,148,344	0
PME	1,326,562,244	2,978,646,513	0
Ménages	3,944,466,462	3,940,045,779	0
ISBLM	5,982,563	5,982,958	0
Autres	0	0	0
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	6,588,565,654	8,236,315,326	0
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	0	0	0
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	1,602,270	1,602,375	0
ADMINISTRATION PUBLIQUE	420,611,374	420,639,050	0
AGRICULTURE	0	0	0
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	0	0	0
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	0	0	0
COMMERCE DE DETAIL	17,814,437	17,815,609	0
COMMERCE DE GROS	54,516,151	54,519,738	0
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	200,035,775	200,048,937	0
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	0	0	0
ENSEIGNEMENT	333,067,337	333,089,252	0
ENTREPRISES IMMOBILIERES	10,544,072	10,544,766	0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	0	0	0
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	0	1,585,132,509	0
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	0	0	0
INFORMATION ET COMMUNICATION	1,106,453	1,106,526	0
PRODUCTION ARTISANALE	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
DISTIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	0	0	0
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	66,432,016	66,436,388	0
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	0	0
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	0	0	0
SANTE	0	0	0
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	367,284,404	395,100,985	0
EXPLOITATION FORESTIERE	0	0	0
TELECOMMUNICATION	17,243,442	17,244,577	0
TEXTILE ET CONFECTION	0	0	0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	1,049,665,014	1,053,902,919	0
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	4,048,642,908	4,079,131,694	0
NON RESIDENTS_TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	6,588,565,654	8,236,315,326	0
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	0	0	0
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0	0	5140320636
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	2458009280	0	1409927759

TABLEAU IV
QUALITÉ DU PORT (B)— 4/5

	net en souffrance		
Rubriques	Provision (10)	Crédits nets en souffrance (11) = (3+5+7+9)	Total Crédits nets (12) = (1+11)
1. Crédits par terme	105,989,709,759	177,580,157,188	5,783,700,941,627
Crédits à long terme	4,619,096,909	7,202,352,042	161,555,761,104
Crédits à moyen terme	30,266,630,899	69,933,754,433	2,674,754,821,519
Crédit à court terme	2,034,704,879	2,559,171,422	327,520,277,592
Découverts	69,069,277,073	97,884,879,291	2,619,870,081,411
2. Ventilation des crédits par monnaies	105,989,709,759	177,580,157,188	5,783,700,941,627
Monnaies Nationales	18,371,748,255	6,882,631,074	100,570,595,513
Monnaies Étrangères	87,617,961,504	170,697,526,114	5,683,130,346,113
3. Crédits à la clientèle par institution	105,989,709,759	177,580,157,188	5,783,700,941,627
Administration Publique Centrale	577,708,495	31,110,135,788	74,372,363,367
Administration Publique locale	15,635,255,148	17,301,466,171	94,188,972,589
Entrep./Ets Publiques	1,840,419,761	3,338,742,184	1,114,574,158,936
Entrep./Ets Privées	18,823,068,165	80,397,620,301	2,901,475,365,822
PME	27,254,334,041	14,326,655,283	569,450,593,132
Ménages	41,195,660,475	28,248,545,012	1,022,764,424,589
ISBLM	658,884,148	2,853,805,978	6,870,766,919
Autres	4,379,527	3,186,471	4,296,272
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	105,989,709,759	177,580,157,188	5,783,700,941,627
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	40,699,890	5,250,650	8,260,036
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	1,195,381,841	73,966,780	667,515,173
ADMINISTRATION PUBLIQUE	21,420,766,862	54,574,348,237	313,963,828,648
AGRICULTURE	1,034,425,914	490,123,852	40,208,786,503
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	419,444,721	0	291,689,544
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	0	128,237,674	21,605,335,989
COMMERCE DE DETAIL	1,420,029,255	19,586,554,375	103,766,176,864
COMMERCE DE GROS	6,612,462,603	327,354,463	119,006,691,507
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	4,765,202,598	3,180,960,380	128,150,877,526
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	16,646,641	0	20,667,623
ENSEIGNEMENT	406,107,171	1,305,420,494	35,539,400,271
ENTREPRISES IMMOBILIERES	43,032,256	2,985,913,909	99,357,751,296
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	259,087,880	34,875,071	17,574,947,861
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	11,063,538,050	35,036,348,082	2,615,699,295,826
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	840,384,164	92,423,925	143,614,841,859
INFORMATION ET COMMUNICATION	0	2,208,784	6,601,075
PRODUCTION ARTISANALE	0	0	517,561,469
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	137,301,504,718
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	1,394,815,064	10,112,466	46,288,774,570
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	0	0	667,912,456
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	0	7,499,131,495	34,126,593,356
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	9,732,418	516,208,817	93,126,689,614
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	427,880,509	566,157,035	25,821,181,979
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	15,496,464	0	21,020,564,022
SANTE	892,087,622	55,667,865	14,428,020,684
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	282,953,126	7,578,426,937	114,667,639,982
EXPLOITATION FORESTIERE	6,008,443,265	1,887,722	5,514,624,578
TELECOMMUNICATION	1,182,018,658	11,022,293,006	267,991,094,020
TEXTILE ET CONFECTION	0	0	262,595,891
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	4,342,142,666	6,397,038,277	256,622,438,483
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	41,896,930,121	26,109,246,893	1,125,861,078,204
NON RESIDENTS, TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	105,989,709,759	177,580,157,188	5,783,700,941,627
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	0	0	859,124,407,319
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0	5,140,320,636	115,124,681,898
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	0	29,769,495,699	778,909,541,756

TABLEAU IV
QUALITÉ DU PORT (B)— 5/5

Rubriques	Provisions pour créances en souffrance (13) =(4+6+8+10)	Total Provision (14) = (2+13)	Credits bruts (15) = (12+13)
1. Crédits par terme	187,922,800,332	233,942,212,940	5,971,623,741,958
Crédits à long terme	30,084,454,089	31,534,922,402	191,640,215,193
Crédits à moyen terme	52,730,322,615	74,215,145,072	2,727,485,144,134
Crédit à court terme	2,679,059,458	5,884,071,972	330,199,337,050
Découverts	102,428,964,171	122,308,073,495	2,722,299,045,582
2. Ventilation des crédits par monnaies	187,922,800,332	233,942,212,940	5,971,623,741,958
Monnaies Nationales	35,425,656,661	36,788,259,868	135,996,252,175
Monnaies Étrangères	152,497,143,670	197,153,953,072	5,835,627,489,784
3. Crédits à la clientèle par institution	187,922,800,332	233,942,212,940	5,971,623,741,958
Administration Publique Centrale	1,628,594,505	1,940,164,007	76,000,957,872
Administration Publique locale	16,228,004,121	17,006,834,510	110,416,976,710
Entrep./Ets Publiques	18,882,299,113	20,345,854,455	1,133,456,458,049
Entrep./Ets Privées	62,199,211,086	89,123,977,838	2,963,674,576,908
PME	33,407,810,248	39,617,689,202	602,858,403,381
Ménages	54,342,408,694	64,623,476,796	1,077,106,833,283
ISBLM	1,229,994,257	1,279,569,686	8,100,761,176
Autres	4,478,306	4,646,444	8,774,579
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	187,922,800,332	233,942,212,940	5,971,623,741,958
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	40,858,997	41,314,928	49,119,032
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	1,208,200,721	1,214,235,583	1,875,715,895
ADMINISTRATION PUBLIQUE	25,324,336,134	27,864,896,128	339,288,164,782
AGRICULTURE	1,038,181,480	1,426,788,244	41,246,967,983
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	419,444,721	422,462,422	711,134,264
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	49,088,713	266,013,044	21,654,424,702
COMMERCE DE DETAIL	2,157,520,533	2,881,877,291	105,923,697,396
COMMERCE DE GROS	6,787,226,142	8,269,073,145	125,793,917,649
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	5,890,643,219	7,908,991,071	134,041,520,746
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	16,646,641	17,022,320	37,314,264
ENSEIGNEMENT	979,664,096	1,716,141,861	36,519,064,367
ENTREPRISES IMMOBILIERES	79,120,491	856,806,345	99,436,871,787
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	260,144,672	408,491,426	17,835,092,533
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	21,019,323,794	35,441,446,397	2,636,718,619,620
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	844,287,996	2,543,621,026	144,459,129,855
INFORMATION ET COMMUNICATION	1,468,731	1,518,314	8,069,806
PRODUCTION ARTISANALE	0	5,233,550	517,561,469
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	1,422,828,724	137,301,504,718
DISTIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	0	0	0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	1,395,121,494	1,416,823,185	47,683,896,064
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	0	6,752,218	667,912,456
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	29,379,848,507	29,648,791,607	63,506,441,863
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	166,492,049	1,059,902,637	93,293,181,664
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	493,585,113	622,883,488	26,314,767,092
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	15,496,464	204,104,463	21,036,060,485
SANTE	893,774,482	993,397,135	15,321,795,166
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	823,720,783	1,749,005,718	115,491,360,765
EXPLOITATION FORESTIERE	6,008,500,467	6,064,299,929	11,523,125,045
TELECOMMUNICATION	5,562,316,847	8,308,091,393	273,553,410,866
TEXTILE ET CONFECTION	0	2,670,462	262,595,891
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	22,457,879,889	25,878,823,691	279,080,318,373
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	54,609,907,156	65,277,905,197	1,180,470,985,360
NON RESIDENTS TOTAL	0	0	0
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	187,922,800,332	233,942,212,940	5,971,623,741,958
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	0	0	859,124,407,319
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	0	0	115,124,681,898
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	0	0	0
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	0	0	778,909,541,756

TABLEAU V : VENTILATION DES DEPOTS DES BANQUES ET CAISSES D'EPARGNE

RUBRIQUE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR PERIODE PRECEDENTE (N-1) COMPARABLE	VALEUR PERIODE PRECEDENTE (N-2) COMPARABLE
1. Dépôts par type			
Comptes ordinaires	12,374,855,206,229	11,494,537,199,007	9,615,145,428,900
Comptes courants	7,286,488,469,137	6,762,329,205,504	5,759,215,044,004
Comptes de chèques	2,153,468,361,731	1,929,746,691,004	1,620,422,781,681
Comptes sur livrets	964,551,226,564	853,883,518,034	745,629,832,257
Provisions crédocs	92,209,820,000	86,902,794,028	80,541,261,344
Autres	247,886,705,438	167,553,826,996	127,431,159,008
Dépôts à terme	1,628,277,365,440	1,688,904,425,205	1,276,495,946,070
Dépôts à regime spécial	1,973,257,919	5,216,738,236	5,409,404,536
2. Dépôts par monnaie	12,374,855,206,229	11,494,537,199,007	9,615,145,428,900
Monnaies Nationales	878,204,666,055.00	656,589,932,128	584,216,298,756
Monnaies Etrangères	11,496,650,540,174.00	10,837,947,266,879	9,030,929,130,144
3. Dépôts par institution	12,374,855,206,229	11,494,537,199,007	9,615,145,428,900
Administration Publique Centrale	417,801,667,882	543,244,927,375	555,509,711,830
Administration Publique locale	81,822,976,092	70,316,822,533	54,448,593,083
Entrep./Ets Publiques	1,247,415,708,010	939,787,718,637	654,653,076,093
Entrep./Ets Privées	5,174,413,543,809	4,999,263,592,733	4,280,965,059,782
PME	293,000,617,015	320,038,414,610	284,039,881,017
Ménages	3,881,006,193,380	3,506,713,775,543	2,869,932,459,632
ISBLM	1,233,111,949,622	1,064,487,637,771	915,596,647,463
Autres	46,282,550,419	50,684,309,805	

DECLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le document de Pilier III ainsi que ses annexes sont revus par la Direction Générale, puis par le Comité des Risques qui le propose pour adoption par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration adopte, en sa session du 13 avril 2025, le rapport pilier III établi conformément aux dispositions de l'Instruction n° 55 de la Banque Centrale du Congo, dressé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration atteste que ce rapport a été établi conformément aux procédures de contrôle interne.

ISABELLE LESSEDJINA
Présidente du Conseil d'Administration



ra**bank**

66, avenue Lukusa, Gombe, Kinshasa
République Démocratique du Congo

www.rawbank.com